

QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2024

Unité de Gestion d'Exploitation :

0570089 - GRAVELOTTE - VALLEE DE L'ORNE S.I.E

Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

Sommaire

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine	3
Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion	6
Organisation de l'alimentation en eau	6
Données sur les ressources de l'unité de gestion	7
Graphiques d'évolution des concentrations en nitrates sur les ressources de l'UGE ayant fait l'objet d'analyses au titre du contrôle sanitaire sur 3 ans	9
Données sur la production de l'unité de gestion	18
Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion	21
Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution	23
UDI ROSSELANGE - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024	24
UDI ROSSELANGE - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024	28
UDI ROSSELANGE - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2024	29
UDI DORNOT - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024	30
UDI DORNOT - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024	31
UDI DORNOT - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2024	32
UDI ANCY-SUR-MOSELLE - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024	33
UDI ANCY-SUR-MOSELLE - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024	37
UDI ANCY-SUR-MOSELLE - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2024	38
UDI ANCIENNE BROUCK ET NOUVELLE - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024	39
UDI ANCIENNE BROUCK ET NOUVELLE - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024	43
UDI ANCIENNE BROUCK ET NOUVELLE - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2024	44
UDI PIERREVILLERS - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024	45
UDI PIERREVILLERS - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024	49
UDI PIERREVILLERS - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2024	50
Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion	51
Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion	51
Qualité physico-chimique par installation de l'unité de gestion	54
Annexes	57
Liste des sigles	58
Modélisation des réseaux d'eau potable dans le cadre du contrôle sanitaire	59
Tableau de modélisation du réseau amont des UDI de l'UGE	61

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

La qualité bactériologique

Pour la santé publique, la qualité bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine est une préoccupation majeure.

Elle est évaluée par la recherche de germes naturellement abondants dans l'intestin des hommes et des animaux.

La présence de ces germes dits "témoins de contamination fécale" dans l'eau laisse suspecter la possibilité de présence de micro-organismes dangereux pour l'homme (pathogènes).

L'appréciation de la qualité bactériologique de l'eau délivrée par une unité de distribution est réalisée à partir de la proportion, exprimée en pourcentage, du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses effectuées dans l'année (sur trois ou cinq années s'agissant des petites UDI).

La présence de germes peut traduire la vulnérabilité de la ressource ou l'insuffisance de la chaîne captage - traitement - stockage - distribution.

En prévention, il est obligatoire réglementairement, de préserver les points de captage par des périmètres de protection. Il est également nécessaire d'envisager la désinfection pour les points d'eau vulnérables.

L'entretien et l'exploitation des réservoirs et des réseaux doivent aussi prendre en compte la prévention des contaminations bactériologiques. Les précautions à prendre concernent notamment, la désinfection des ouvrages après l'entretien annuel obligatoire des réservoirs, et avant remise en service lors de travaux.

La qualité physico-chimique

Les eaux contiennent un grand nombre de substances naturelles ou artificielles dont la concentration peut être bénéfique à la santé ou au contraire lui porter atteinte.

Les éléments non toxiques comprennent principalement ceux en relation avec la composition naturelle des eaux. Ce sont des éléments tels que le calcium, le magnésium, le sodium, le potassium, les chlorures et les sulfates qui participent majoritairement à la minéralisation totale de l'eau. La dureté, exprimée en degrés français, représente la teneur en calcium et en magnésium. A partir de 20°F environ, et en fonction de la température, l'eau est susceptible d'être entartrante (dépôt de calcaire).

D'autres éléments, également non toxiques en deçà de certaines concentrations, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur et la formation de dépôt. C'est le cas du fer, du cuivre, du manganèse, du zinc, du phosphore.

Les paramètres azotés (nitrates, nitrites et ammoniacque) sont souvent témoins d'une contamination de la ressource. Leur forte concentration peut présenter des risques sanitaires particuliers, notamment pour les jeunes enfants et les femmes enceintes.

Le fluor est un cas particulier puisqu'une concentration voisine de 1 mg/L est favorable à la prévention des caries dentaires alors que des concentrations supérieures peuvent entraîner des effets néfastes pour la santé (au-delà de 2 à 3 mg/L).

Les paramètres organoleptiques sont destinés à évaluer l'aspect de l'eau (turbidité), l'odeur et la saveur ainsi que la couleur.

Les éléments toxiques sont représentés par les pesticides, les métaux lourds, certains composés organochlorés d'origine industrielle, les cyanures, et les hydrocarbures polycycliques aromatiques. Des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées et de la durée de consommation, sans négliger les autres apports alimentaires ou environnementaux.

Par ailleurs, des mesures sont effectuées sur le terrain afin de connaître la concentration en désinfectant résiduel dans l'eau du réseau (si un traitement au chlore est réalisé), la température de l'eau, le pH (acidité ou basicité de l'eau), la conductivité (évaluation de la minéralisation). Un pH acide (inférieur à 6,5) et/ou une faible minéralisation (conductivité inférieure à 200 microS/cm) sont les signes d'une eau pouvant être agressive, c'est à dire capable de dissoudre les métaux avec lesquels elle est en contact prolongé. Cet aspect peut présenter un risque indirect pour la santé en présence, par exemple, de canalisations en plomb.

L'organisation du contrôle sanitaire

L'eau potable est un des produits alimentaires les mieux contrôlés.

Outre l'auto-surveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en oeuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce contrôle s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs.

La fréquence, le type de contrôles et d'analyses sont fixés par le Code de la Santé Publique et sont adaptés à l'origine et la nature des eaux, aux traitements mis en oeuvre et à l'importance de la population desservie. Les échantillons d'eau prélevés en des points représentatifs sont analysés par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé.

En cas de dépassement de normes, l'exploitant est immédiatement informé et doit prendre les mesures de correction nécessaires. Les mesures prises peuvent aller dans les cas les plus graves, jusqu'à recommander la non utilisation de l'eau pour les besoins alimentaires.

Les données recueillies au cours du contrôle sanitaire permettent le suivi de la qualité et l'information de l'ensemble des responsables, gestionnaires et consommateurs.

Le présent document constitue le bilan de qualité établi annuellement par l'ARS et adressé au maître d'ouvrage et à l'exploitant. Il est communicable au public.

Information des usagers

Les informations sur la qualité de l'eau (bilan annuel et/ou synthèse annuelle), adressées par l'ARS, doivent être affichées en mairie.

De plus, l'ensemble des résultats d'analyses doit pouvoir être consulté par tout usager qui en fait la demande.

Les éléments essentiels du bilan de qualité font l'objet d'une synthèse établie par l'ARS à joindre à chaque facture d'eau.

De plus, en cas de risque sanitaire particulier lié à la qualité de l'eau, une information des usagers doit être faite sans délai, par l'exploitant et/ou le responsable des installations. Cette information est également à réaliser pour les eaux agressives, pour les eaux régulièrement contaminées sur le plan bactériologique ou pour les eaux présentant des pollutions particulières.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est accessible sur le site internet du Ministère chargé de la santé à l'adresse: <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>. Les notes synthétiques de qualité par UDI sont disponibles à l'adresse: https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infofactures.map.

Recommandations de consommation

Plomb et métaux

Le plomb est un toxique dont il convient de limiter l'accumulation dans l'organisme. Il est donc recommandé lorsque l'eau a stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail), de ne pas utiliser l'eau froide du robinet pour la boisson ou la préparation des aliments pendant une ou deux minutes d'écoulement. Une vaisselle préalable (voire une douche si la salle d'eau est alimentée par la même colonne montante dans la cuisine) permet d'éliminer l'eau ayant stagné dans les tuyaux sans la gaspiller. Cette pratique assure l'élimination de la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau.

Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb (canalisations internes des habitations jusque dans les années cinquante, branchements publics jusque dans les années soixante). A ce titre, le remplacement des branchements publics en plomb est une obligation pour les responsables de réseaux, avec un délai de réalisation échu au 25 décembre 2013.

Il est également déconseillé d'utiliser l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...) dans la mesure où une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau. Les commerces ou entreprises alimentaires et les cantines ne doivent utiliser l'eau du réseau pour la fabrication des denrées alimentaires qu'après un écoulement prolongé correspondant à la contenance des canalisations intérieures de l'établissement.

Fluor

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque la concentration en fluorures dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demander conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Légionelles

Afin de réduire les risques de développement de bactéries et en particulier des légionelles au niveau des réseaux d'eau chaude sanitaire, il est recommandé de maintenir la température de production d'eau chaude sanitaire à 50°C minimum et à 55°C maximum au point d'usage (douche...) pour éviter tout risque de brûlure. Il est également fortement conseillé de vidanger et de détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude, ainsi que de nettoyer et de détartrer les pommes et flexibles de douches, et les filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

Les normes de qualité de l'eau de consommation

Le programme de contrôle sanitaire et les normes de qualité applicables sont issus de directives européennes retranscrites en droit français, notamment par des arrêtés modifiés du 11 janvier 2007. Les normes de qualité font l'objet de 2 types d'exigences.

Les limites de qualité

Les limites de qualité concernent les paramètres dont la présence dans l'eau présente des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que des substances chimiques tels que les nitrates, les pesticides, certains métaux et solvants chlorés, les hydrocarbures polycycliques (HAP) et les sous-produits de la désinfection de l'eau.

L'eau destinée à la consommation humaine doit être conforme aux limites de qualité.

Les références de qualité

Les références de qualité concernent des paramètres indicateurs de qualité témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution. Sans incidence directe sur la santé aux concentrations normalement présentes dans l'eau, ces substances peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations et/ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux références de qualité.

Les valeurs indicatives

Les valeurs indicatives concernent des paramètres chimiques pour lesquels il n'existe pas d'exigences de qualité définies dans la législation européenne. Elles permettent d'évaluer la qualité de l'eau et de gérer la présence de ces paramètres. Ces valeurs concernent aujourd'hui uniquement les métabolites de pesticides non pertinents après évaluation de l'Anses (valeur indicative : 0,9 microgramme/L). À terme, d'autres paramètres pourraient être intégrés avec des valeurs indicatives.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux valeurs indicatives.

Les valeurs de vigilance

Les valeurs de vigilance concernent des paramètres d'intérêt ou des paramètres dits « émergents », qui constituent un sujet de préoccupation sanitaire (perturbateurs endocriniens suspectés, médicaments, microplastiques, ...). Ces paramètres font l'objet d'une surveillance dans le cadre d'un mécanisme de vigilance qui permet d'organiser un suivi et d'acquérir des connaissances sur ces paramètres.

Si ces valeurs ne sont pas respectées, la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau doit réaliser une surveillance de ces paramètres et/ou mettre en place des mesures correctives.

Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion

Organisation de l'alimentation en eau

Unité de gestion et d'exploitation

La distribution de l'eau potable est un service public mis en oeuvre par la commune ou un regroupement de communes, maître d'ouvrage des installations. L'exploitation du service peut-être réalisée soit en régie communale, syndicale ou communautaire, soit confiée par délégation de service public à une entreprise privée.

Une unité de gestion est caractérisée par un même maître d'ouvrage et un même exploitant.

Description sommaire d'un système d'alimentation en eau

Un système d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes définies d'amont en aval :

1. L'origine de l'eau :

Il s'agit de la ressource : captage ou mélange de captages qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).

Les prélèvements effectués sur les captages caractérisent l'eau brute avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. La production d'eau

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filrière de traitement complète). Dans quelques cas, certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

Les prélèvements effectués caractérisent l'eau mise en distribution aux abonnés : ils sont réalisés en sortie de station de traitement-production ou au point de mise en distribution (premier abonné du réseau).

3. La distribution de l'eau

Une unité de distribution est un réseau caractérisé par une même unité technique, une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitants et maîtres d'ouvrage.

Les prélèvements effectués sur l'unité de distribution sont représentatifs de la qualité de l'eau desservie aux usagers.

Données sur les ressources de l'unité de gestion

Situation administrative des captages

Rappels règlementaires :

L'instauration et le respect des périmètres de protection autour des captages d'eau destinée à la consommation humaine est une obligation légale ancienne. Créée par la première loi sur l'eau du 16 décembre 1964 pour tout nouveau captage, cette obligation a été étendue, par la seconde loi sur l'eau du 2 janvier 1992, aux captages créés avant 1964 qui ne bénéficient pas d'une protection naturelle et à tous les captages par la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du maître d'ouvrage du captage.

Les périmètres de protection sont instaurés lorsqu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet. Les documents d'urbanisme doivent être mis en compatibilité avec les prescriptions de la déclaration d'utilité publique.

Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur est fourni en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix de la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

Règles de calcul :

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0% Aucune action.
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours.
- 40% Avis de l'hydrogéologue agréé signé.
- 50% Dossier recevable déposé en préfecture.
- 60% Arrêté préfectoral signé.
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.
- 100% Procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Pour atteindre 100%, la collectivité doit mettre en oeuvre une surveillance effective et pérenne du respect des prescriptions de l'arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

Le tableau ci-dessous résume la position administrative des captages alimentant l'unité de gestion.

Gestionnaire du ou des captages : GRAVELOTTE - VALLEE DE L'ORNE S.I.E

Descriptif du ou des captages				Situation administrative				Indicateur d'avancement
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Etat de la procédure	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP	Indice de protection
PUITS COMMUNAL (DORNOT)	PUITS	ANCY-DORNOT	01638X0031	Procédure terminée (captage public)	01/09/1999	19/12/2006	11/05/2007	60 %
SOURCE MARQUART	SOURCE	ANCY-DORNOT	01634X0142	Procédure en cours	01/03/1997			40 %
SOURCE PLOREE	SOURCE	ANCY-DORNOT	01634X0143	Procédure en cours	01/03/1997			40 %
SOURCE MAGNIVAUX	SOURCE	ANCY-DORNOT	01634X0014	Procédure en cours	01/03/1997			40 %
SOURCE BERGIVAUX 1	SOURCE	ANCY-DORNOT	01634X0220	Procédure en cours	01/03/1997			40 %
SOURCE BERGIVAUX 2	SOURCE	ANCY-DORNOT	01634X0013	Procédure en cours	01/03/1997			40 %
PUITS COMMUNAL (ANCY SUR MOSELLE)	PUITS	ANCY-DORNOT	01634X0139	Procédure en cours	01/03/1997			40 %
EXHAURE AUBOUE	PUITS	AUBOUE	01377X0099	Procédure en cours				20 %
PUITS MANCE 1	PUITS	GRAVELOTTE	01634X0028	Procédure terminée (captage public)	27/11/1996	07/11/2002	17/02/2003	80 %
SOURCE BOUSWALD	SOURCE	ROSSELANGE	01374X0040	Procédure en cours	01/03/2012			40 %
FORAGE DE LA MANCE	FORAGE	ROZERIEULLES	01634X0214	Procédure terminée (captage public)	27/11/1996	07/11/2002	17/02/2003	80 %
PUITS 1 ANCIENNE BROUCK	PUITS	UCKANGE	01381X0049	Procédure terminée (captage public)	01/09/1991	14/04/1994	29/06/1994	80 %
PUITS 2 ANCIENNE BROUCK	PUITS	UCKANGE	01381X0056	Procédure terminée (captage public)	01/09/1991	14/04/1994	29/06/1994	80 %
PUITS 3 ANCIENNE BROUCK	PUITS	UCKANGE	01381X0050	Procédure terminée (captage public)	01/09/1991	14/04/1994	29/06/1994	80 %

Gestionnaire du ou des captages : GRAVELOTTE - VALLEE DE L'ORNE S.I.E

Descriptif du ou des captages				Situation administrative				Indicateur d'avancement
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Etat de la procédure	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP	Indice de protection
PUITS 4 ANCIENNE BROUCK	PUITS	UCKANGE	01381X0051	Procédure terminée (captage public)	01/09/1991	14/04/1994	29/06/1994	80 %
PUITS 5 ANCIENNE BROUCK	PUITS	UCKANGE	01381X0052	Procédure terminée (captage public)	01/09/1991	14/04/1994	29/06/1994	80 %
PUITS 6 ANCIENNE BROUCK	PUITS	UCKANGE	01381X0053	Procédure terminée (captage public)	01/09/1991	14/04/1994	29/06/1994	80 %
PUITS 7 ANCIENNE BROUCK	PUITS	UCKANGE	01381X0054	Procédure terminée (captage public)	01/09/1991	14/04/1994	29/06/1994	80 %
PUITS 8 ANCIENNE BROUCK	PUITS	UCKANGE	01381X0055	Procédure terminée (captage public)	01/09/1991	14/04/1994	29/06/1994	80 %
PUITS 1 NOUVELLE BROUCK	PUITS	UCKANGE	01381X0057	Procédure terminée (captage public)	01/09/1991	14/04/1994	29/06/1994	80 %
PUITS 2 NOUVELLE BROUCK	PUITS	UCKANGE	01381X0060	Procédure terminée (captage public)	01/09/1991	14/04/1994	29/06/1994	80 %
PUITS 3 NOUVELLE BROUCK	PUITS	UCKANGE	01381X0058	Procédure terminée (captage public)	01/09/1991	14/04/1994	29/06/1994	80 %
PUITS 4 NOUVELLE BROUCK	PUITS	UCKANGE	01381X0059	Procédure terminée (captage public)	01/09/1991	14/04/1994	29/06/1994	80 %
PUITS 5 NOUVELLE BROUCK	PUITS	UCKANGE	01381X0061	Procédure terminée (captage public)	01/09/1991	14/04/1994	29/06/1994	80 %
PUITS 6 NOUVELLE BROUCK	PUITS	UCKANGE	01381X0062	Procédure terminée (captage public)	01/09/1991	14/04/1994	29/06/1994	80 %
EXHAURE VALLEROY MOINEVILLE	FORAGE	VALLEROY	01377X0210	Procédure en cours	01/05/2006			40 %
EXHAURE VALLEROY MOINEVILLE 2	FORAGE	VALLEROY	01377X0221	Procédure en cours	01/05/2006			40 %

Gestionnaire du ou des captages : REGION MESSINE S.E.

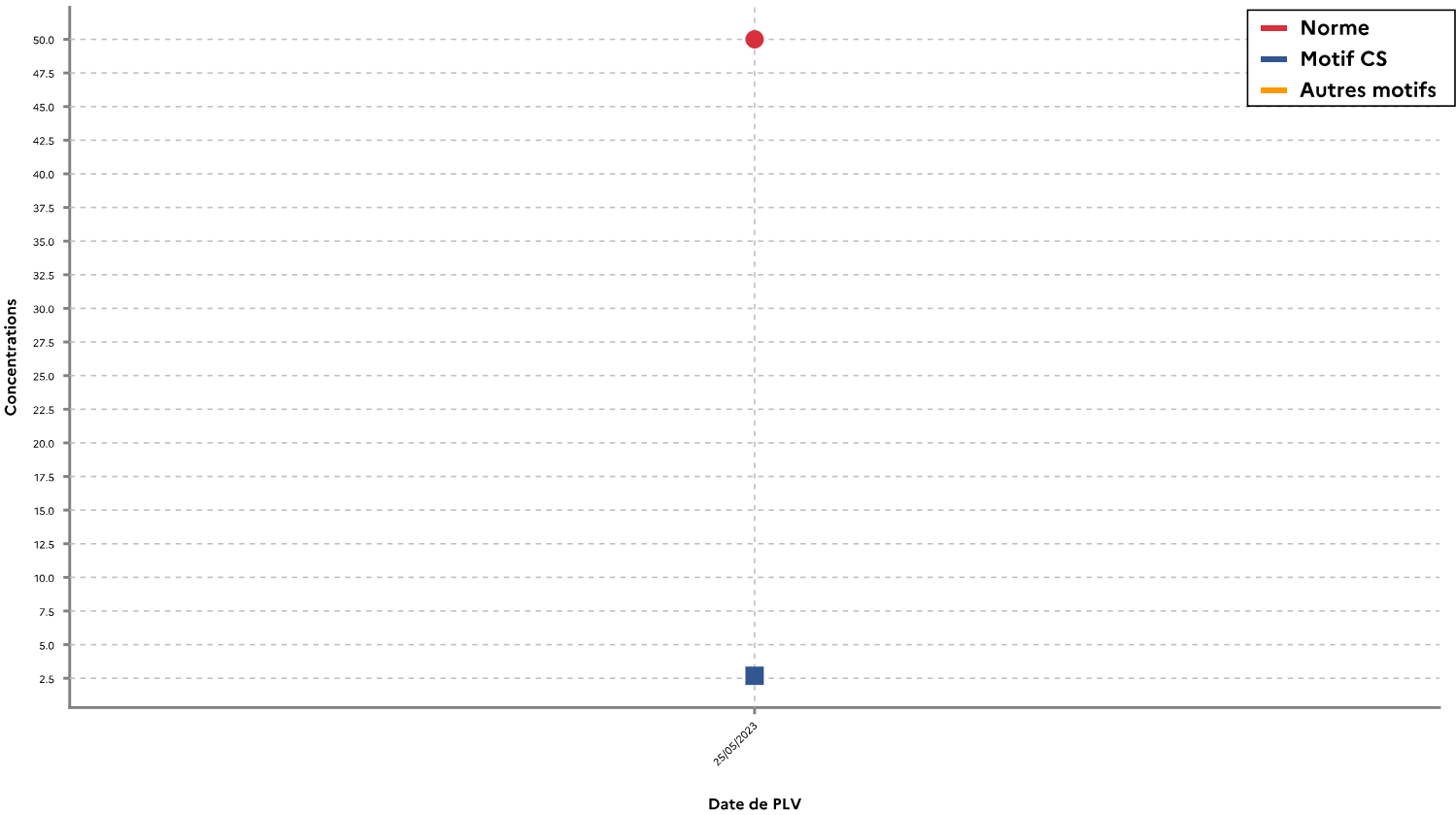
Descriptif du ou des captages				Situation administrative				Indicateur d'avancement
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Etat de la procédure	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP	Indice de protection
RUPT DE MAD	PRISE D'EAU DANS UNE RETENUE	ARNAVILLE	01637X0039	Procédure terminée (captage public)	01/09/2013	19/04/2018	21/06/2018	80 %
SOURCE PARFONVAL	SOURCE	GORZE	01633X0022	Procédure terminée (captage public)	01/02/1972		19/02/1981	80 %
PUITS SUD	PUITS	MOULINS-LES-METZ	01641X0080	Procédure terminée (captage public)	01/02/1972		14/09/1979	80 %
PRISE D'EAU CANAL DE JOUY	PRISE D'EAU EN RIVIERE	MOULINS-LES-METZ		Procédure terminée (captage public)	01/05/2015	15/03/2023	24/11/2023	80 %

Gestionnaire du ou des captages : MAD ET MOSELLE CC

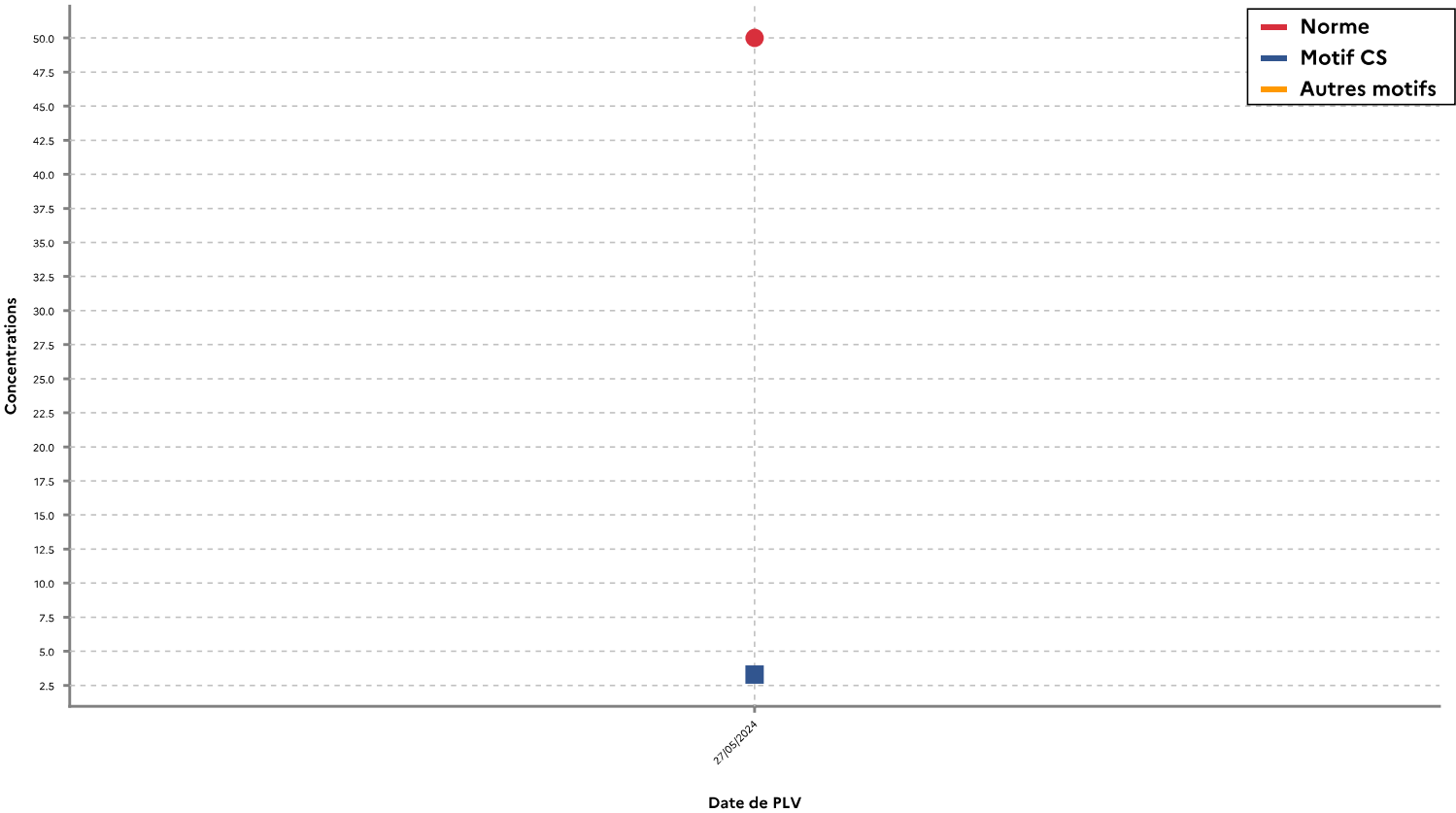
Descriptif du ou des captages				Situation administrative				Indicateur d'avancement
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Etat de la procédure	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP	Indice de protection
SOURCE DES BOUILLONS	SOURCE	GORZE	01633X0021	Procédure terminée (captage public)	01/02/1972		19/02/1981	80 %

Graphiques d'évolution des concentrations en nitrates sur les ressources de l'UGE ayant fait l'objet d'analyses au titre du contrôle sanitaire sur 3 ans

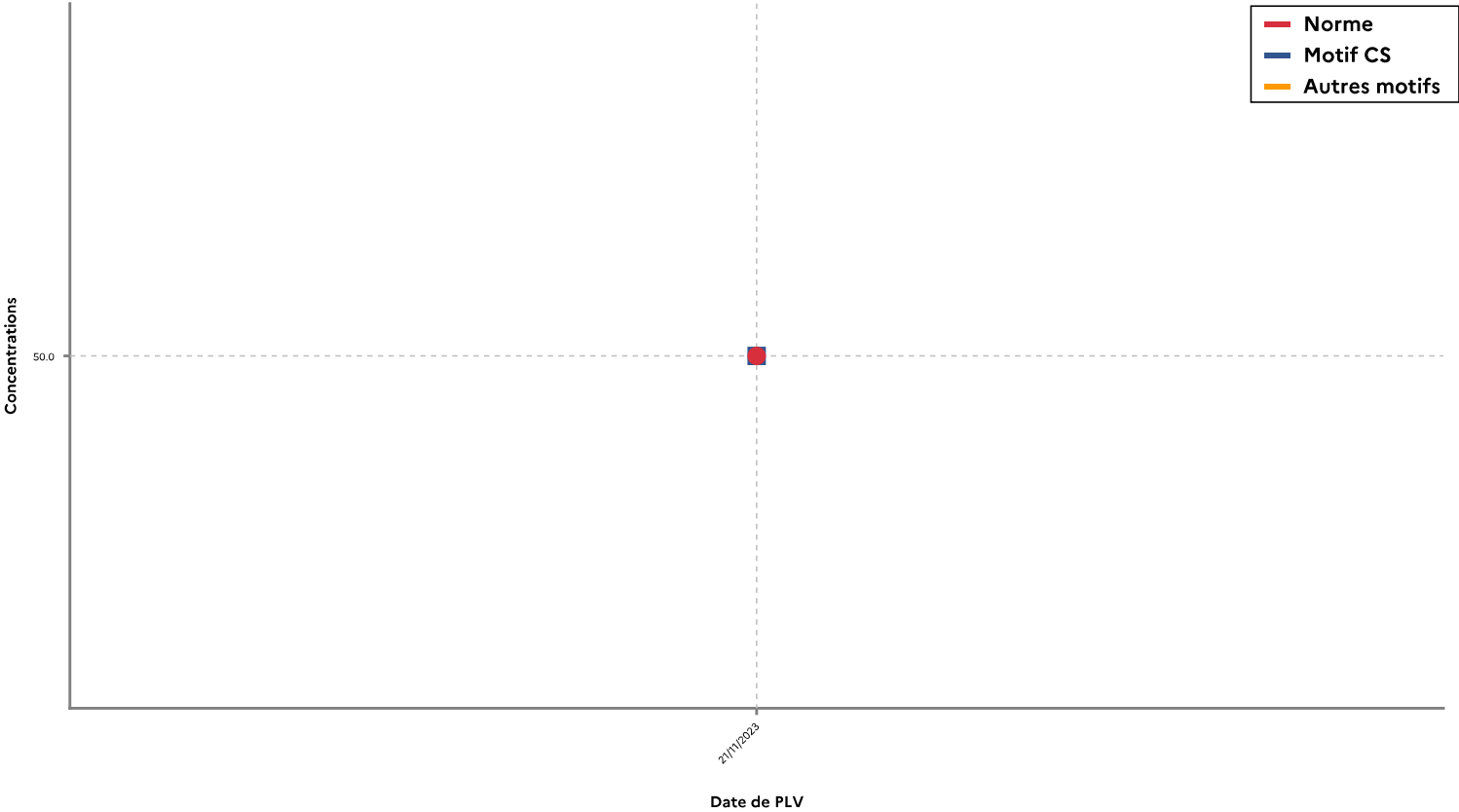
Concentration en nitrates (mg/L) sur 3 ans pour le captage/mélange de captage 057000200 - SOURCE BOUSWALD



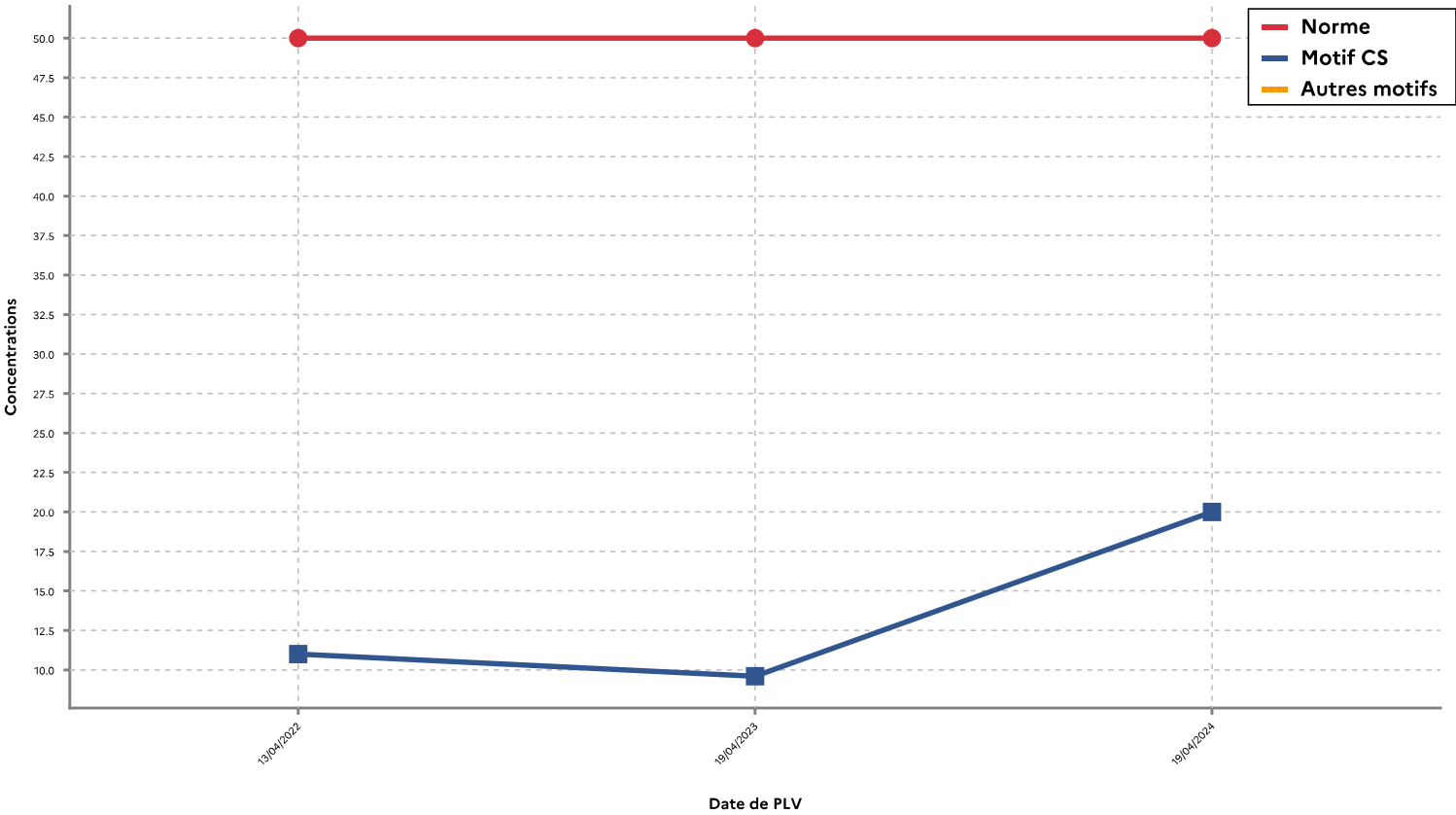
Concentration en nitrates (mg/L) sur 3 ans pour le captage/mélange de captage 057000207 - PUIITS COMMUNAL (DORNOT)



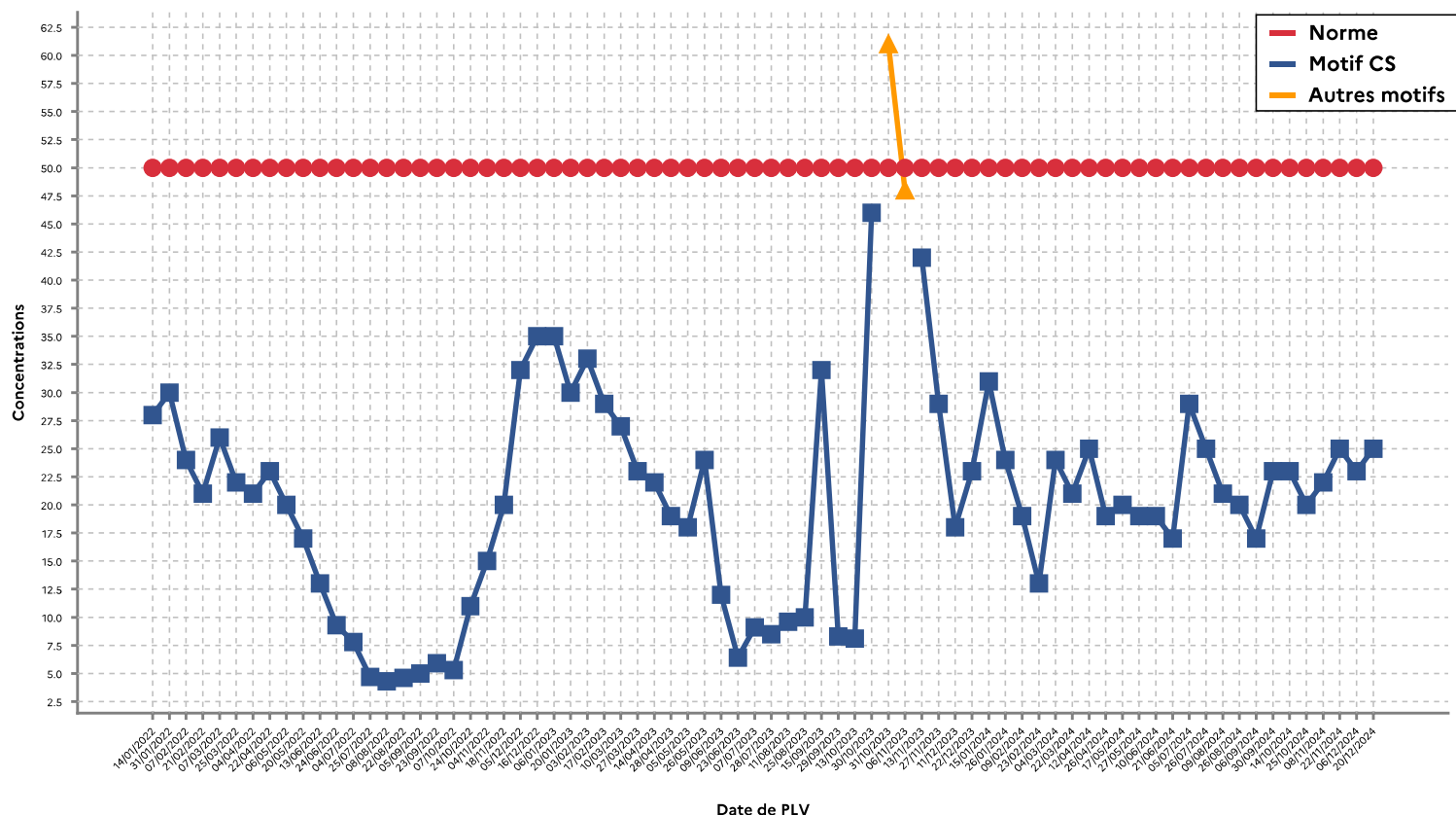
Concentration en nitrates (mg/L) sur 3 ans pour le captage/mélange de captage 057000227 - SOURCE DES BOUILLONS



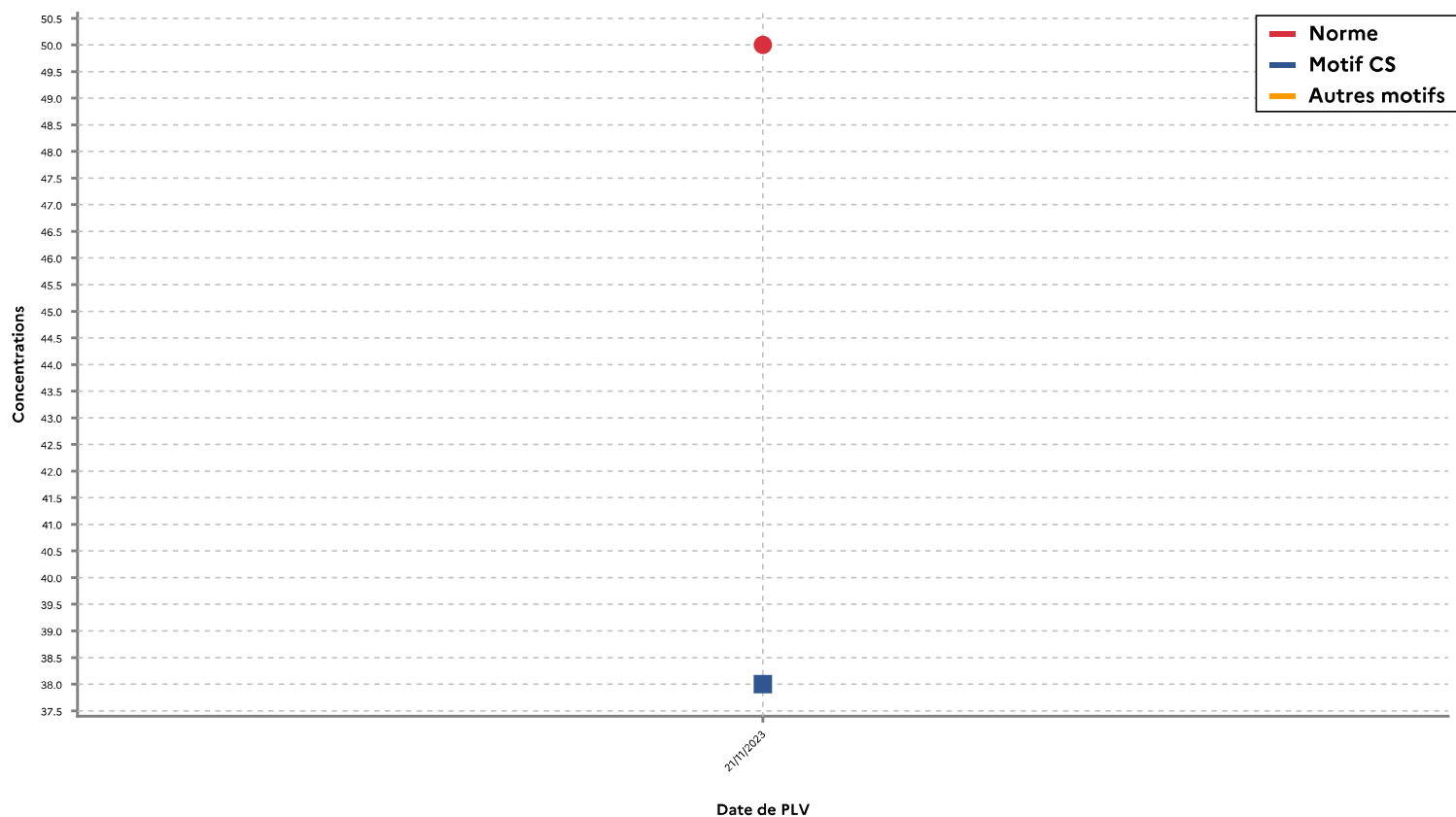
Concentration en nitrates (mg/L) sur 3 ans pour le captage/mélange de captage 057000334 - PUIITS SUD



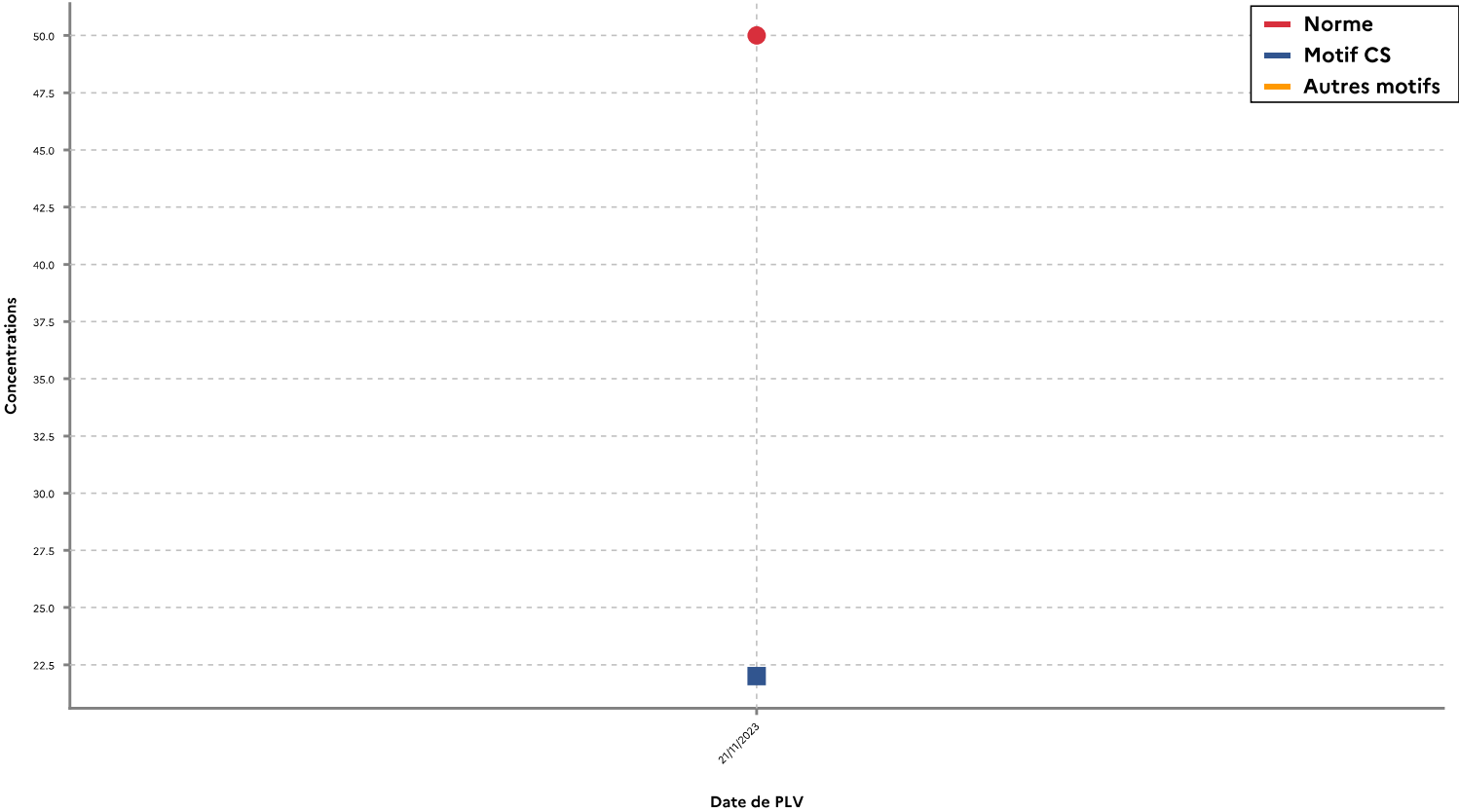
Concentration en nitrates (mg/L) sur 3 ans pour le captage/mélange de captage 057000337 - RUPT DE MAD



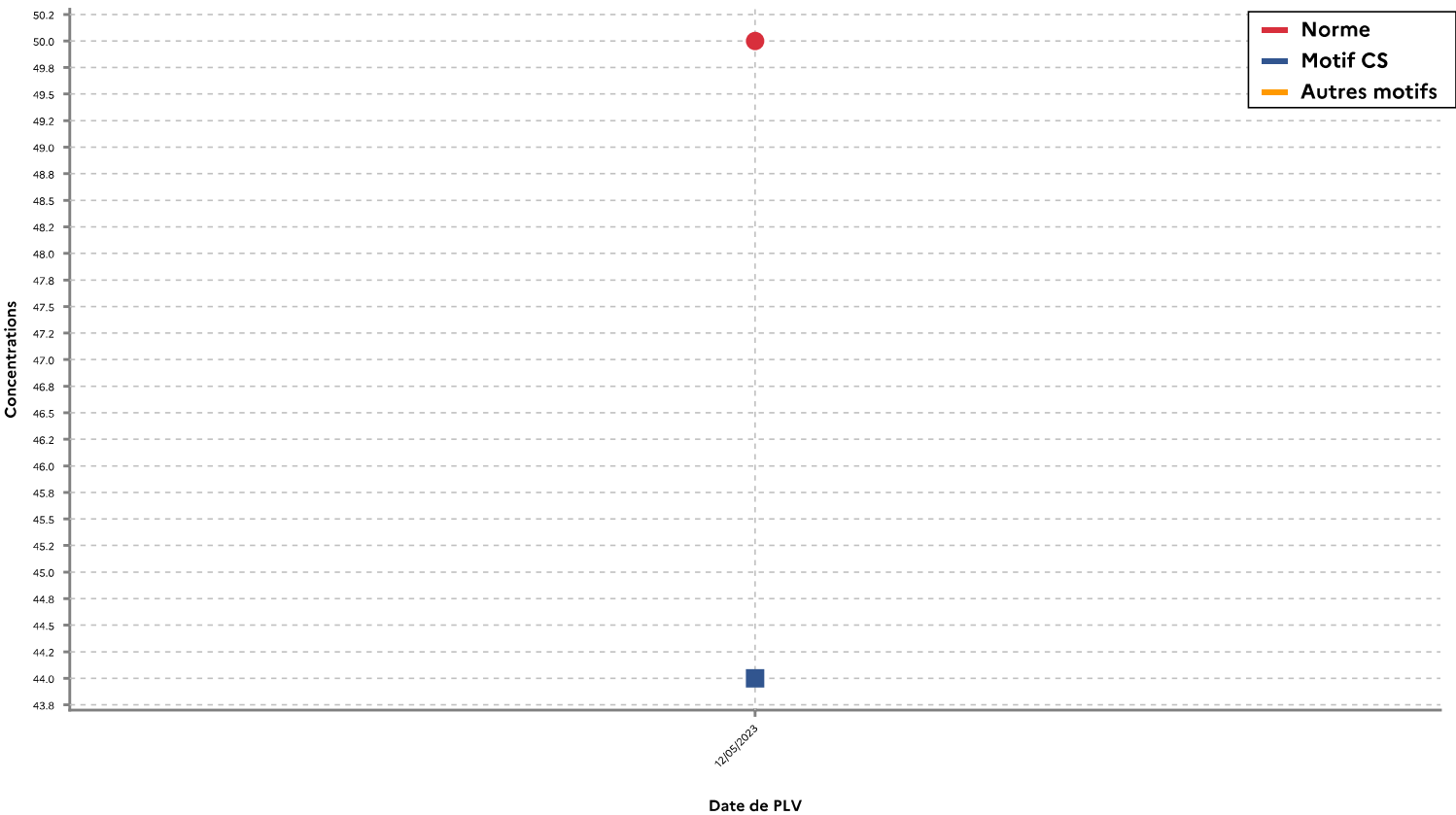
Concentration en nitrates (mg/L) sur 3 ans pour le captage/mélange de captage 057000953 - PUITES COLLECTEUR ANC. BROUCK



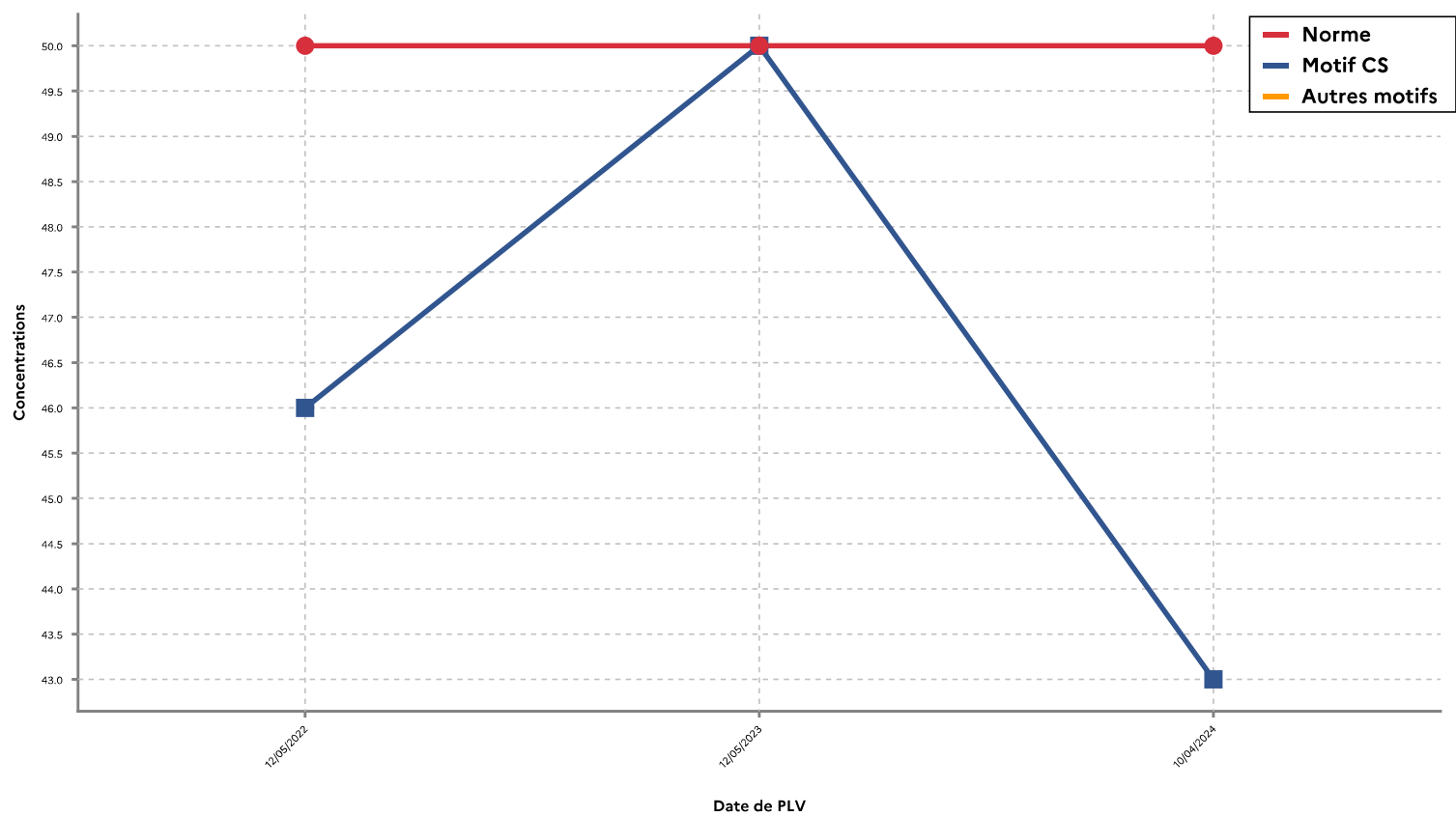
Concentration en nitrates (mg/L) sur 3 ans pour le captage/mélange de captage 057000966 - BACHE DE REPRISE NELLE BROUCK



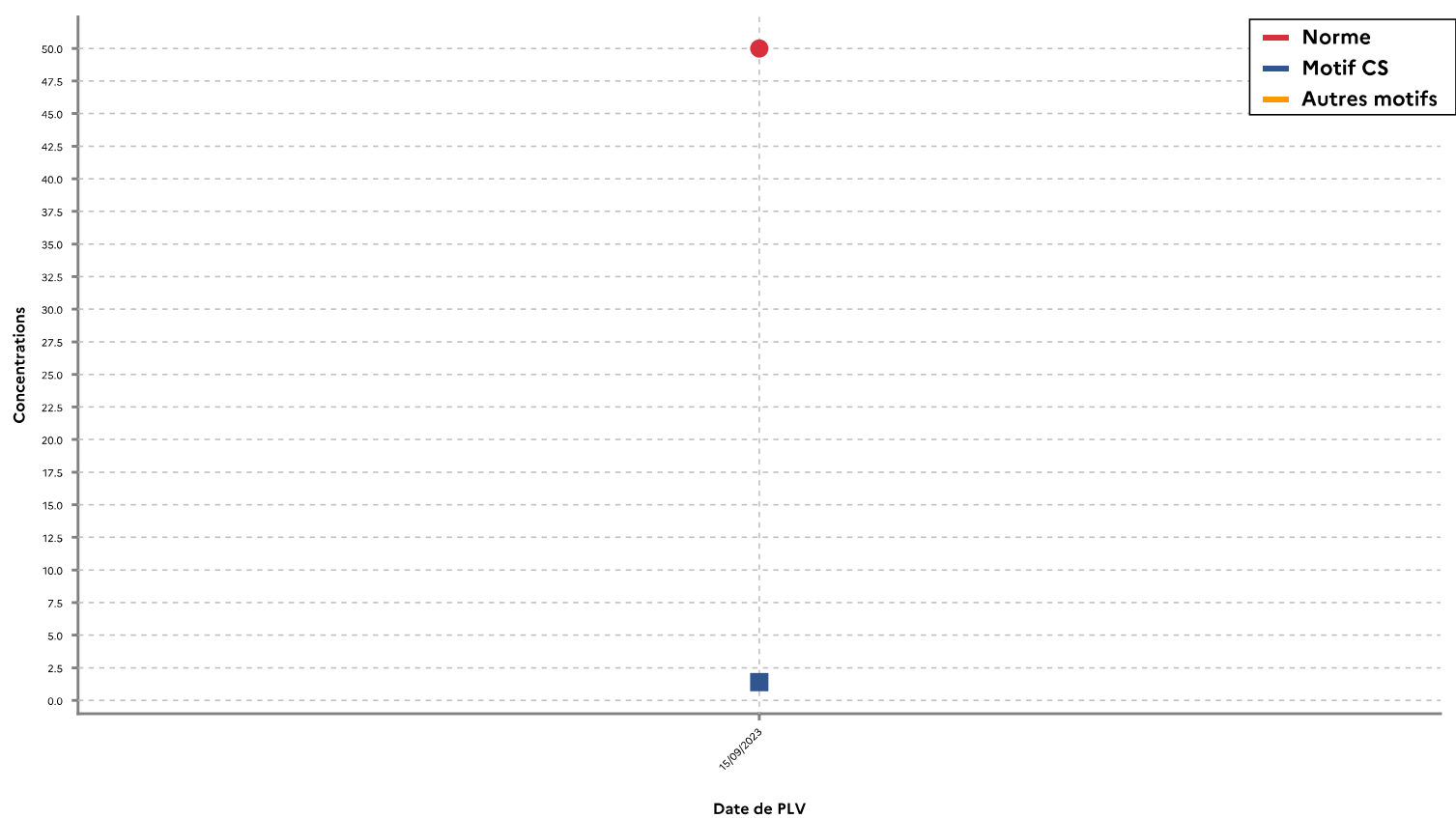
Concentration en nitrates (mg/L) sur 3 ans pour le captage/mélange de captage 057000992 - FORAGE DE LA MANCE



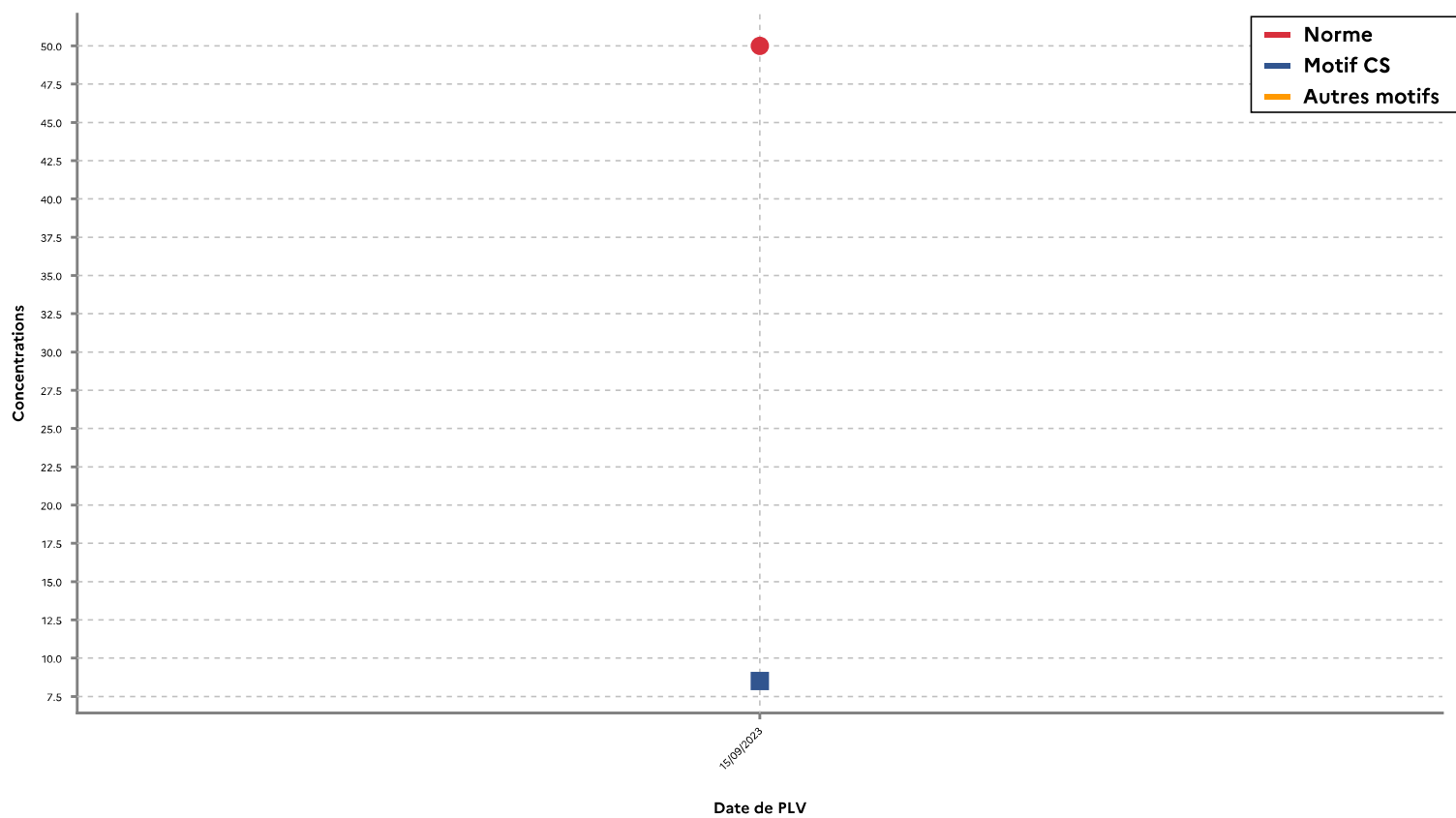
Concentration en nitrates (mg/L) sur 3 ans pour le captage/mélange de captage 057000994 - PUIITS COLLECTEUR MANCE



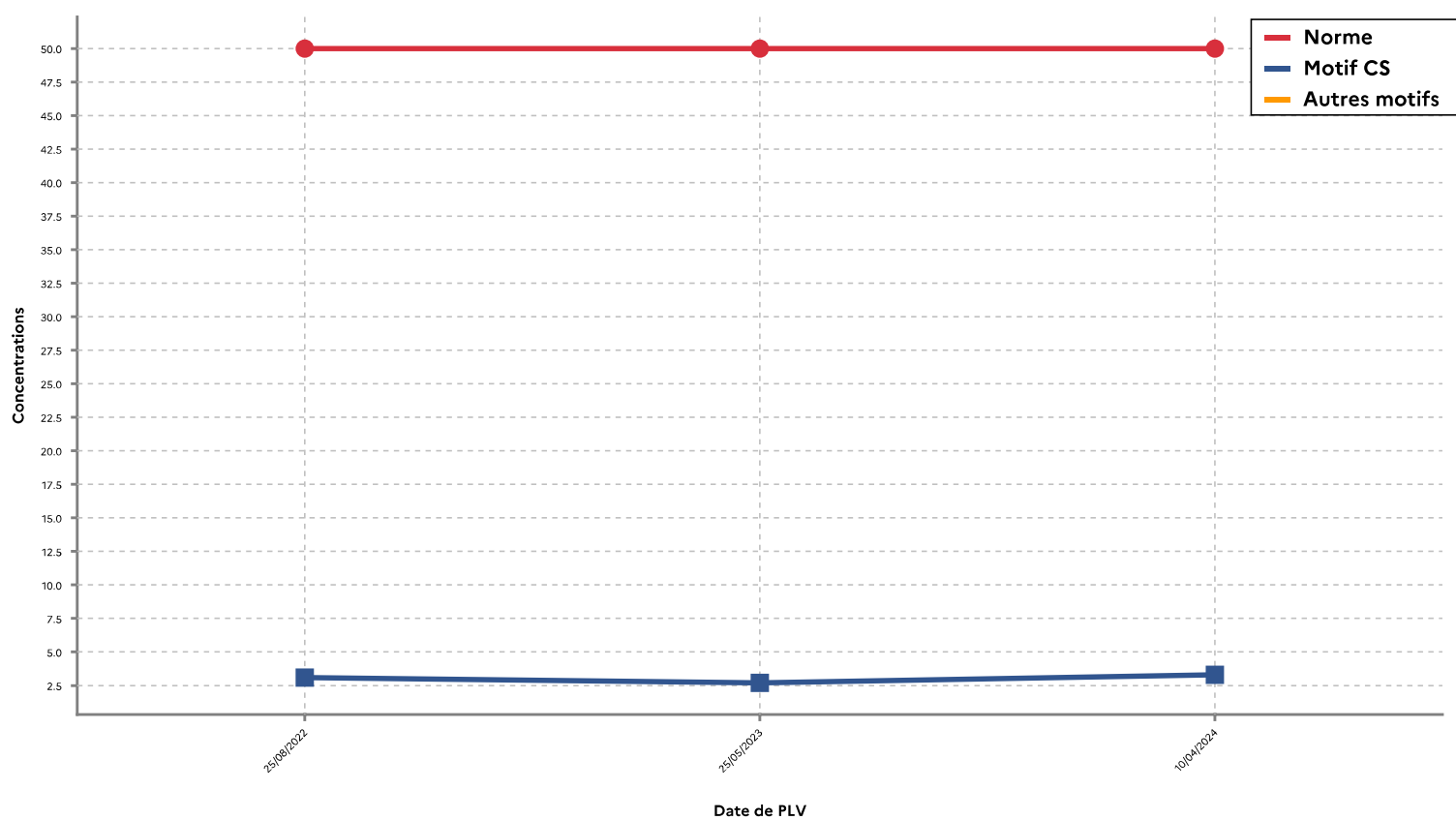
Concentration en nitrates (mg/L) sur 3 ans pour le captage/mélange de captage 057001273 - SOURCES LE CHENE



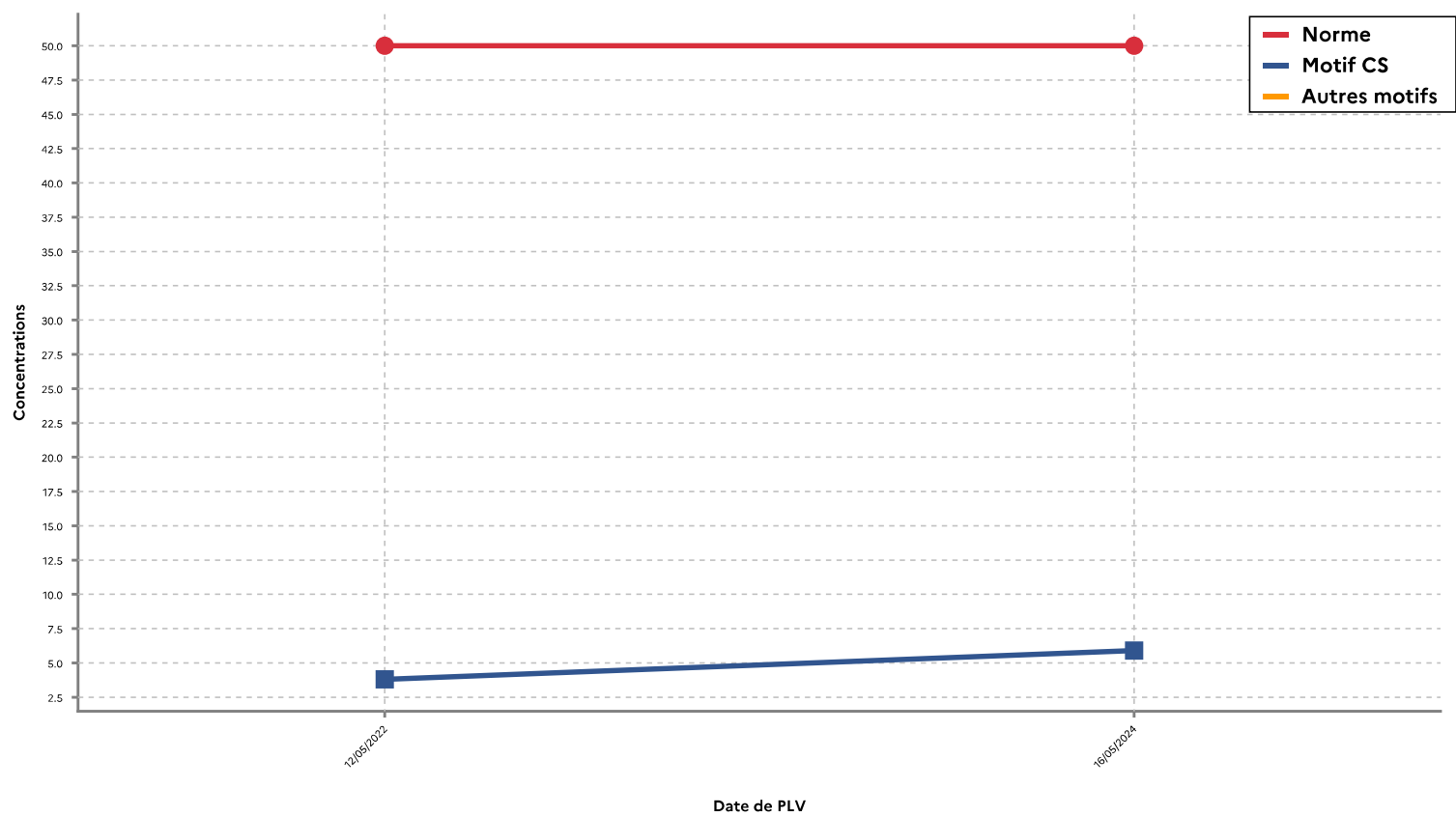
Concentration en nitrates (mg/L) sur 3 ans pour le captage/mélange de captage 057001274 - PUIITS COMMUNAL (ANCY SUR MOSELLE)



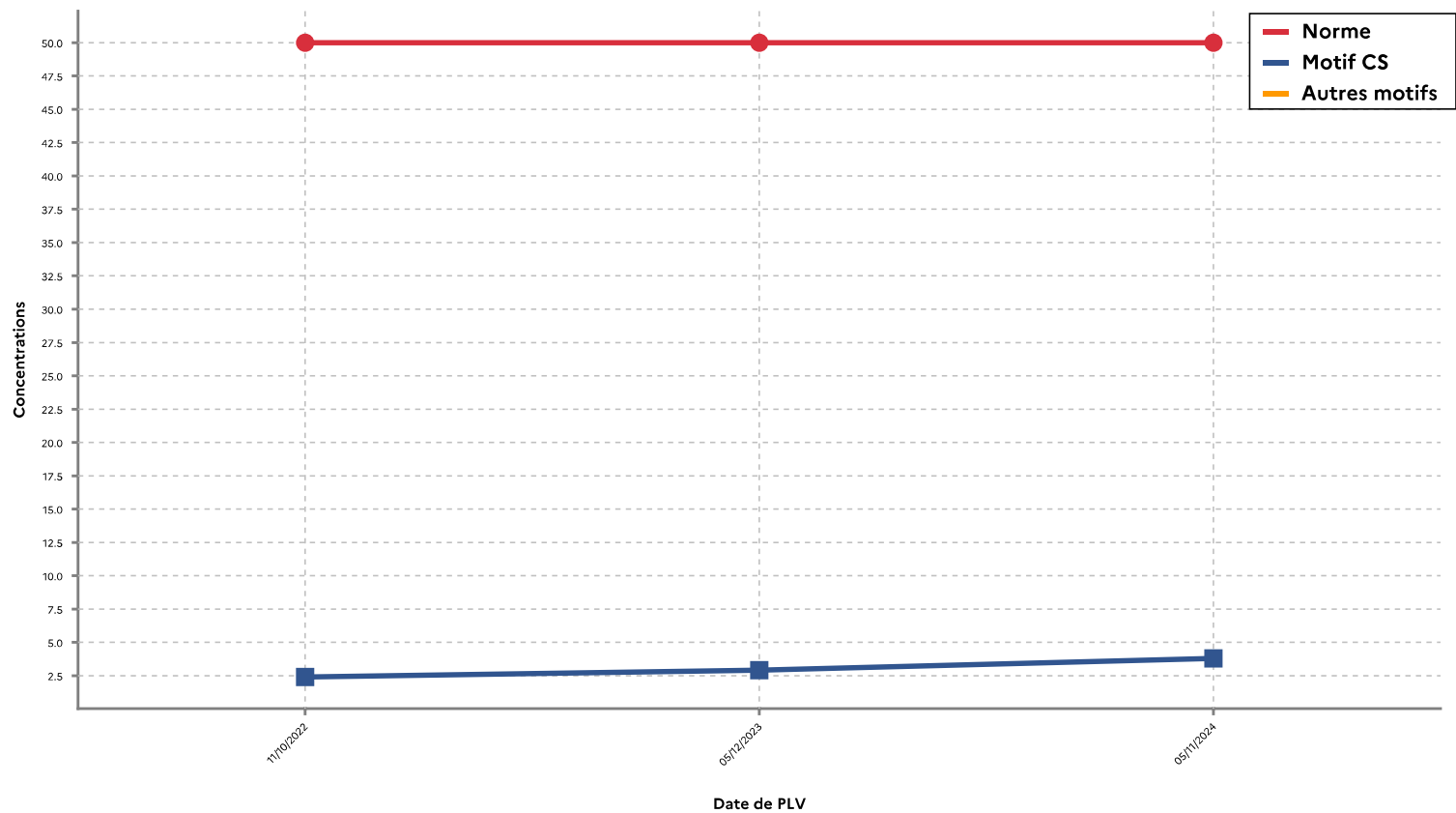
Concentration en nitrates (mg/L) sur 3 ans pour le captage/mélange de captage 057001930 - EXHAURE VALLEROY MOINEVILLE



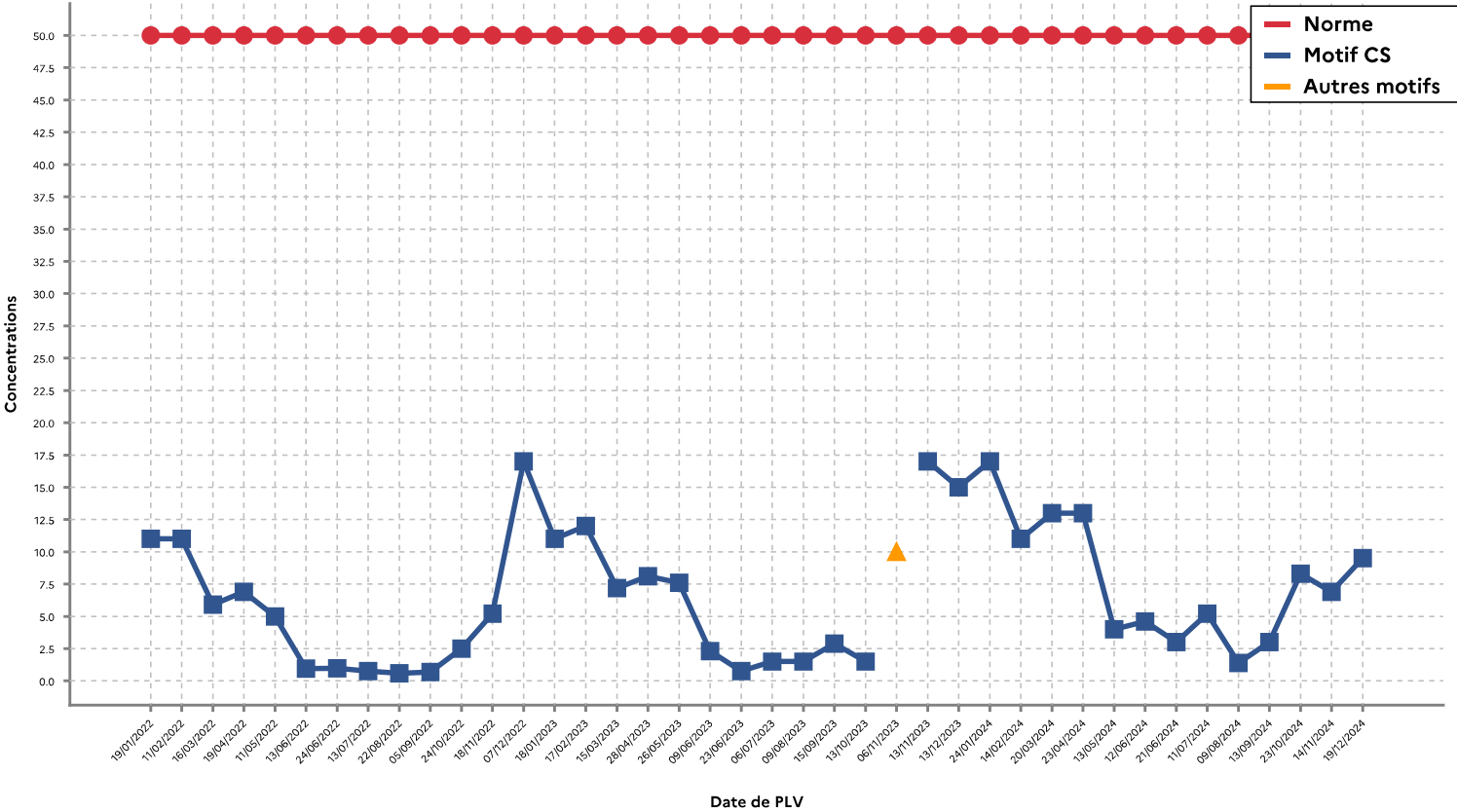
Concentration en nitrates (mg/L) sur 3 ans pour le captage/mélange de captage 057001931 - EXHAURE AUBOUE



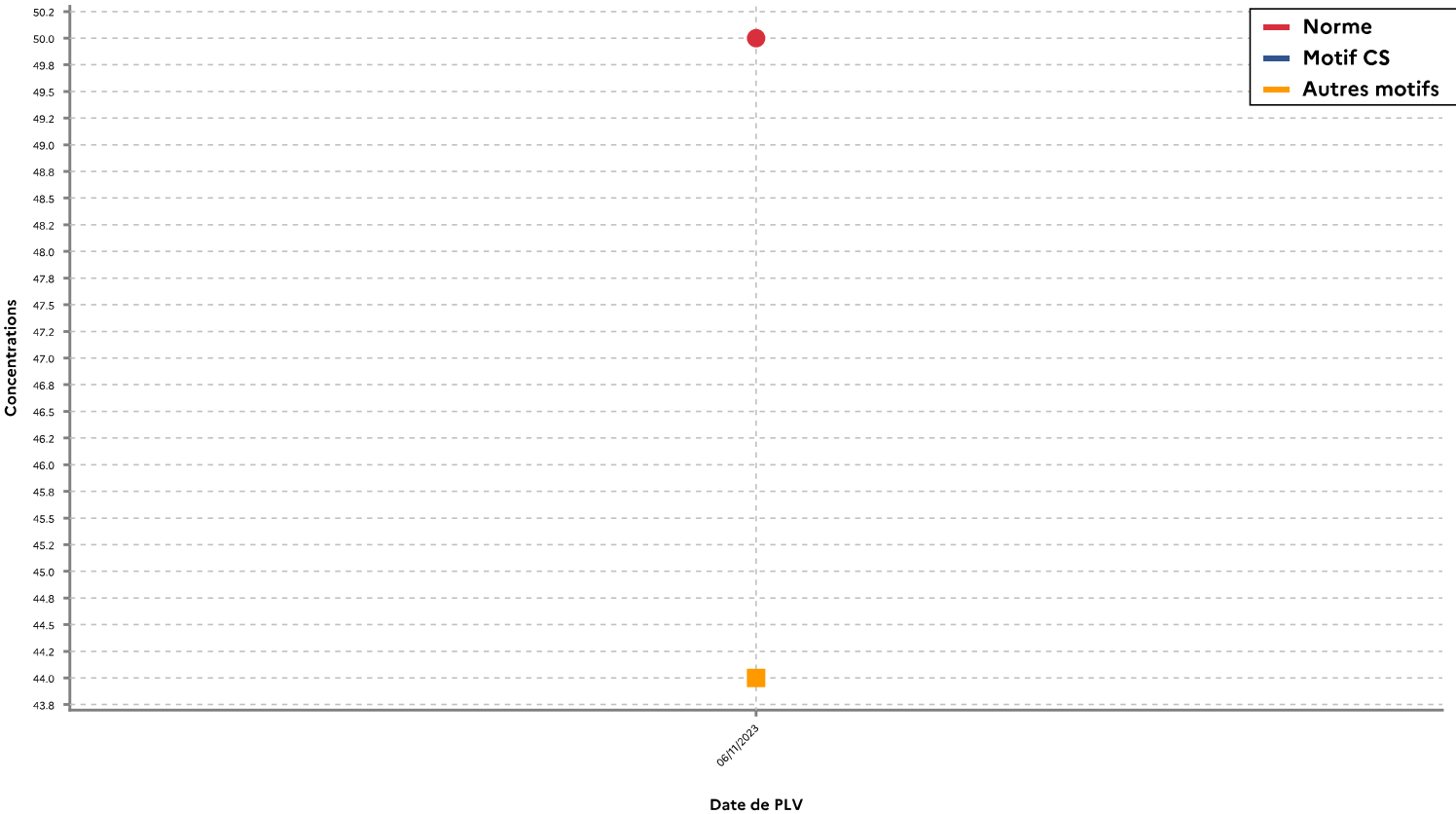
Concentration en nitrates (mg/L) sur 3 ans pour le captage/mélange de captage 057002023 - EXHAURE VALLEROY MOINEVILLE 2



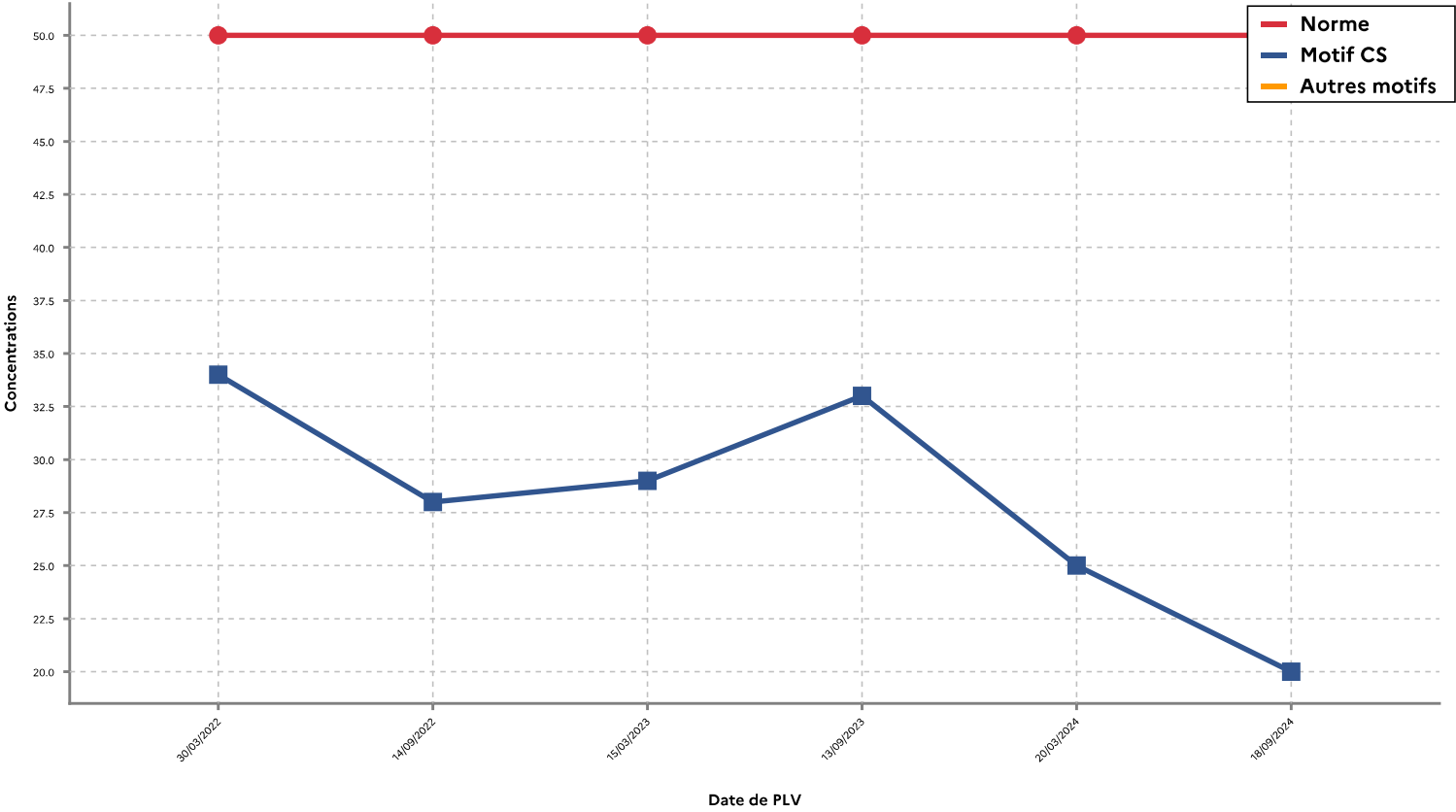
Concentration en nitrates (mg/L) sur 3 ans pour le captage/mélange de captage 057003630 - PRISE D'EAU CANAL DE JOUY



Concentration en nitrates (mg/L) sur 3 ans pour le captage/mélange de captage 057004138 - MGE RUPT DE MAD-CANAL



Concentration en nitrates (mg/L) sur 3 ans pour le captage/mélange de captage 057004203 - MELANGE SOURCES GORZE



Données sur la production de l'unité de gestion

Quelques définitions :

- **Débit de pointe** : débit journalier le plus élevé sur 7 jours consécutifs ou débit journalier du mois de consommation maximale.
- **Débit moyen journalier** : volume produit annuellement divisé par 365.
- **Débit réglementaire** : débit renseigné par les services des ARS, servant de base à la définition du programme de contrôle sanitaire réglementaire sur cette installation.

05700498 - MAIRIE DE METZ

057000338 - STATION MOULINS

Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	60 000
Débit moyen journalier	57 300
Débit réglementaire	57 300

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement
PREOZONATION	1: PRETRAITEMENT DES EAUX
ADSORPTION (CHARBON ACTIF POUDRE)	2: CLARIFICATION
COAGULATION - FLOCCULATION	2: CLARIFICATION
DECANTATION	2: CLARIFICATION
FILTRATION RAPIDE 2 A 15 M/H	2: CLARIFICATION
COUPLAGE CHAR. ACT. GRAINS - OZONE	3: AFFINAGE-MODIF.MINERALISATION
CHLORE	3: DESINFECTION OU OXYDO-REDUCTION

05700809 - S.I.E GRAVELOTTE - VALLEE DE L'ORNE

057000202 - STATION ROSSELANGE

Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	
Débit moyen journalier	590
Débit réglementaire	590

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement
CHLORE	3: DESINFECTION OU OXYDO-REDUCTION

057000208 - STATION CHLORATION DORNOT

Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	30
Débit moyen journalier	30
Débit réglementaire	30

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement
CHLORE	3: DESINFECTION OU OXYDO-REDUCTION

057000970 - STATION DE TRAITEMENT N BROUCK

Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	1 605
Débit moyen journalier	1 180
Débit réglementaire	1 600

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement
CHLORE	3: DESINFECTION OU OXYDO-REDUCTION

057000995 - STATION DE POMPAGE MANCE

Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	
Débit moyen journalier	9 500
Débit réglementaire	9 500

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement

057001055 - STATION DE TRAITEMENT RONCOURT

Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	20 000
Débit moyen journalier	15 274
Débit réglementaire	19 000

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement
CHLORE	3: DESINFECTION OU OXYDO-REDUCTION
SABLES	SUPPORT MINERAL DE TRAITEMENT

057001276 - STATION LE CHENE

Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	
Débit moyen journalier	177
Débit réglementaire	177

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement
CHLORE	3: DESINFECTION OU OXYDO-REDUCTION

057001277 - STATION PUITES ANCY

Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	
Débit moyen journalier	50
Débit réglementaire	50

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement
CHLORE	3: DESINFECTION OU OXYDO-REDUCTION

Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion

057000198 - ROSSELANGE

Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
2 485	2 485	2 485	2 485

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
057	57597	ROSSELANGE	-	100	2 403

057000209 - DORNOT

Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
176	176	176	176

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
057	57021	ANCY-DORNOT	DORNOT / toute la commune	11,845	175

057001278 - ANCY-SUR-MOSELLE

Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
1 314	1 314	1 314	1 314

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
057	57021	ANCY-DORNOT	ANCY-SUR-MOSELLE / toute la commune	88,155	1 299

057002055 - ANCIENNE BROUCK ET NOUVELLE

Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
27 518	27 518	27 518	27 518

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
057	57019	AMNEVILLE	-	96,913	10 518
057	57143	CLOUANGE	-	94,799	3 404
057	57242	GANDRANGE	-	100	3 006
057	57724	VITRY-SUR-ORNE	-	100	2 929
057	57582	RICHEMONT	-	100	2 145
057	57474	MONDELANGE	-	100	5 739

057002058 - PIERREVILLERS

Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
51 991	52 365	52 365	51 991

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
057	57578	REZONVILLE-VIONVILLE	REZONVILLE / toute la commune	60	304
057	57578	REZONVILLE-VIONVILLE	VIONVILLE / toute la commune	40	202
057	57019	AMNEVILLE	Malancourt la Montagne	3,086	335
057	57017	AMANVILLERS	-	100	2 154
057	57111	BRONVAUX	-	100	504
057	57143	CLOUANGE	-	5,2	187
057	57211	FEVES	-	100	1 196
057	57352	JUSSY	-	100	458
057	57645	SEMECOURT	-	100	1 023
057	57663	TALANGE	-	100	8 044
057	57256	GRAVELOTTE	-	100	813
057	57396	LESSY	-	100	794
057	57543	PIERREVILLERS	-	100	1 460
057	57546	PLESNOIS	-	100	782
057	57591	ROMBAS	-	100	9 534
057	57593	RONCOURT	-	100	1 048
057	57620	SAINTE-MARIE-AUX-CHENES	-	100	4 512
057	57622	SAINT-PRIVAT-LA-MONTAGNE	-	100	1 873
057	57624	SAINTE-RUFFINE	-	100	605
057	57415	LORRY-LES-METZ	-	82	1 415
057	57433	MAIZIERES-LES-METZ	Cité les Ecart	12,307	1 443
057	57443	MARANGE-SILVANGE	-	100	6 517
057	57481	MONTOIS-LA-MONTAGNE	-	100	2 717
057	57701	VAUX	-	100	786
057	57634	SAULNY	-	100	1 572
057	57707	VERNEVILLE	-	100	676
057	57511	NORROY-LE-VENEUR	-	100	1 000

Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution

Le bilan annuel de la qualité :

Le bilan annuel de qualité est établi par unité de distribution. Il porte sur les analyses d'eau prélevée sur cette zone et les installations qui l'alimentent : la station de traitement-production quand l'eau est distribuée après traitement, la ressource quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Pour plus d'informations, se reporter en annexe 2.

L'indicateur global de qualité :

Sur la base des résultats d'analyses de l'unité de distribution logique, un indicateur global est calculé et assorti d'une appréciation sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée.

L'indicateur global prend en compte les 30 paramètres (ou familles de paramètres) recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau distribuée et faisant l'objet d'une limite de qualité. Il correspond au classement le plus défavorable de l'ensemble de ces 30 paramètres.

Les résultats pris en compte sont des résultats des analyses du contrôle sanitaire, des contrôles renforcés et des recontrôles, dès lors qu'ils sont représentatifs de la qualité de l'eau de l'ensemble de l'unité de distribution.

Des résultats d'analyses des années antérieures (dans la limite de cinq années) peuvent également être pris en compte dans le calcul de l'indicateur si le nombre de résultats d'analyses de l'année du bilan est insuffisant pour réaliser le calcul (cas des petites unités de distribution).

Indicateur global de qualité	
A	Eau de bonne qualité
B	Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
C	Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
D	Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Pour votre unité de gestion, le bilan concerne les unités de distribution suivantes :

057000198 - ROSSELANGE

057000209 - DORNOT

057001278 - ANCY-SUR-MOSELLE

057002055 - ANCIENNE BROUCK ET NOUVELLE

057002058 - PIERREVILLERS

Unité de distribution ROSSELANGE (057000198)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : ROSSELANGE

Code : 057000198

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					13	0,00		4,00	1	
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					13	0,00		300,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	13	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			13	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			13	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'AIR	°C					13	5,90	12,42	27,20		
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	13	10,10	14,21	21,80		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						13	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						13	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR (QUALITATIF)						13	0,00	0,15	2,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						13	0,00	1,54	2,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	10	0,11	0,26	0,37		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					13	0,20	0,39	0,52		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					13	0,22	0,42	0,53		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)			1	2		1	2		2		
PH	unité pH		6,50	9,00		13	7,00		7,50		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	7,24		7,24		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					1	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					3	29,00		30,60		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					3	34,80		36,00		
MINÉRALISATION											
CALCIUM	mg/L					2	126,80	128,70	130,60		
CHLORURES	mg/L			250,00		3	5,30	7,57	12,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm		200,00	1 100,00		13	585,00	631,00	659,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					2	7,40	7,80	8,20		
POTASSIUM	mg/L					1	0,60	0,60	0,60		
SODIUM	mg/L			200,00		1	2,50	2,50	2,50		
SULFATES	mg/L			250,00		3	18,00	43,67	57,00		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L			200,00		2	0,00	0,00	0,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L			50,00		1	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L			0,10		13	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			3	2,00	2,43	3,20		

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,10				3	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,50				1	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L			2,00		3	0,33	0,36	0,39		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L			200,00		1	0,00	0,00	0,00		
ANTIMOINE	microgramme/L	10,00				1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L	10,00				1	0,00	0,00	0,00		
BARYUM	mg/L			0,70		1	0,04	0,04	0,04		
BORE MG/L	mg/L	1,50				1	0,01	0,01	0,01		
CADMIUM	microgramme/L	5,00				1	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L	50,00				1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L	1,50				1	0,09	0,09	0,09		
MERCURE	microgramme/L	1,00				1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L	20,00				1	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOB. RÉSIDUELLE BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					1	0,02	0,02	0,02		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L			100,00		1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a			0,10		1	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L	10,00				1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L	100,00				1	0,00	0,00	0,00		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L	100,00				1	0,21	0,21	0,21		
CHLOROFORME	microgramme/L	100,00				1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L	100,00				1	0,07	0,07	0,07		
TRISALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L	100,00				1	0,28	0,28	0,28		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L	1,00				1	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L	0,50				2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L	3,00				1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L	10,00				1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L	10,00				1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L	10,00				1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQUE											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L	0,01				1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L	0,10				1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L	0,10				1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L	0,10				1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L	0,10				1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L	0,10				1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											

Unité de distribution : ROSSELANGE

Code : 057000198

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES DIVERS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
SUBST. MEDICAMENTEUSES ET PHARMACE.											
ACIDE SALICYLIQUE	ng/L					1	0,00	0,00	0,00		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ACRYLAMIDE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
EPICHLOROHYDRINE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

acлонifen, acétamiprid, acétochlore, alachlore, amidosulfuron, aminotriazole, ampa, anthraquinone (pesticide), atrazine, atrazine déisopropyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azoxystrobine, beflubutamide, benfluraline, bentazone, bixafen, boscailid, bromacil, bromadiolone, bromoxynil, bromuconazole, carbendazime, carbétamide, cga 354742, cga 369873, chlorantraniliprole, chloridazone, chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl, chlormequat, chlorothalonil r471811, chlorprophame, chlortoluron, clethodime, clomazone, clopyralid, clothianidine, cycloxydime, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, daminozide, ddt-4,4', desmethylnorflurazon, desméthylisoproturon, diazinon, dicamba, dichlorprop, difethialone, diflufénicanil, diméfuron, dimétachlore, diméthachlore oxa, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, diméthénamide esa, diméthénamide oxa, dinoseb, dinoterbe, diquat, dithianon, diuron, epoxyconazole, esa acetochlore, esa alachlore, esa metazachlore, esa metolachlore, ethephon, ethidimuron, ethofumésate, ethoprophos, ethylenethiourée, fenbuconazole, fenpropidin, fenpropimorphe, fipronil, fipronil sulfone, flonicamide, florasulam, fludioxonil, flufenacet, flufenacet esa, flufénacet oxa, fluopicolide, fluridone, fluroxypir, flurtamone, flusilazol, flutriafol, fluxapyroxad, foramsulfuron, fosetyl-aluminium, fosthiazate, fénamidone, fénuron, glufosinate, glyphosate, hexazinone, hydrazide maléique, hydroxyterbuthylazine, hymexazol, imazamox, imazaméthabenz, imazaméthabenz-méthyl, imazaquine, imidaclopride, iodosulfuron-méthyl-sodium, isoproturon, isoxaben, lenacile, mepiquat, metconazol, methoxyfenoside, metolachlor noa 413173, metrafenone, metsulfuron méthyl, monuron, mécoprop, mésosulfuron-méthyl, mésotrione, métalaxyle, métaldéhyde, métamitrone, métazachlore, métobromuron, métolachlore, métribuzine, n,n-diméthyltolylsulphamid, n,n-diméthylsulfamide, napropamide, nicosulfuron, norflurazon, oryzalin, oxa acetochlore, oxa alachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadixyl, oxamyl, paclobutrazole, pencycuron, pendiméthaline, pentachlorophénol, pethoxamide, pinoxaden, piperonil butoxide, prochloraze, propamocarbe, propazine, propiconazole, propoxycarbazone, propyzamide, prosulfocarbe, prosulfuron, pyrimicarbe, pyrimiphos méthyl, pyriméthanil, pyroxsulame, quinmerac, quinoclamine, secbuméton, simazine, simazine hydroxy, spiroxamine, sulcotrione, sulfosulfuron, sébuthylazine, tembotrione, terbuméton, terbuméton-déséthyl, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbuthylazin déséthyl-2-hydroxy, terbutryne, thiabendazole, thiamethoxam, thifensulfuron méthyl, thébuthiuron, total des pesticides analysés, triadimenol, triadiméfon, triallate, tribenuron-méthyle, triclopyr, triflusaluron-méthyl, trinéxapac-éthyl, tritosulfuron, tébuconazole, tébutam, tétraconazole, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 2,4,5-t, 2,4-d, 2,4-db, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6 dichlorobenzamide

Unité de distribution ROSSELANGE (057000198)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'EQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité : 1

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
UDI : ROSSELANGE	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	14/08/2024	300,00 n/mL				

Unité de distribution ROSSELANGE (057000198)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2024

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	13	13
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	13	13
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	0
Respect des références de qualité	100,00 %	100,00 %

Observations / recommandations techniques :

Unité de distribution DORNOT (057000209)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : DORNOT

Code : 057000209

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					5	0,00		4,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					5	1,00		17,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	5	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			5	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			5	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'AIR	°C					11	7,00	12,54	21,90		
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	11	9,90	13,42	21,90		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						5	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						5	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR (QUALITATIF)						5	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						5	2,00	2,00	2,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	3	0,24	0,39	0,55		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					11	0,00	0,40	0,75		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					11	0,00	0,45	0,82		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
PH	unité pH			6,50	9,00	5	7,00		7,40		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					2	34,40		34,90		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					2	33,10		38,40		
MINERALISATION											
CALCIUM	mg/L					2	112,60	125,90	139,20		
CHLORURES	mg/L				250,00	2	19,00	20,50	22,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	5	777,00	813,60	862,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					2	8,70	10,35	12,00		
SULFATES	mg/L				250,00	2	64,00	67,00	70,00		
FER ET MANGANESE											
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	6	0,00	33,33	78,00		1
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	5	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			2	1,70	2,20	2,70		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	8	1,50	1,83	2,20		1

Unité de distribution DORNOT (057000209)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'EQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité : 2

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : STATION CHLORATION DORNOT	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	12/04/2024	2,20 mg(C)/L				2,00
	MANGANÈSE TOTAL	09/08/2024	78,00 microgramme/L				50,00

Unité de distribution DORNOT (057000209)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2024

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	5	11
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	5	11
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	2
Respect des références de qualité	100,00 %	81,82 %

Observations / recommandations techniques :

Unité de distribution ANCY-SUR-MOSELLE (057001278)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : ANCY-SUR-MOSELLE

Code : 057001278

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					15	0,00		214,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					15	0,00		12,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	15	0,00		11,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			15	0,00		4,00	1	
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			15	0,00		1,00	2	
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'AIR	°C					15	6,00	11,58	21,90		
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	15	9,70	13,73	20,60		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						15	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						15	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR (QUALITATIF)						15	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						14	0,00	1,86	2,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	9	0,19	0,28	0,45		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					15	0,00	0,20	0,46		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					15	0,00	0,22	0,49		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	1	1		1		
PH	unité pH			6,50	9,00	15	7,00		7,60		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	7,39		7,39		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					1	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					4	23,90		28,75		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					4	27,00		31,90		
MINÉRALISATION											
CALCIUM	mg/L					3	101,40	109,93	117,40		
CHLORURES	mg/L				250,00	4	7,30	10,08	13,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	15	496,00	581,33	811,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					3	4,00	5,10	6,20		
POTASSIUM	mg/L					1	0,70	0,70	0,70		
SODIUM	mg/L				200,00	1	4,90	4,90	4,90		
SULFATES	mg/L				250,00	4	26,00	33,00	42,00		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	2	0,00	0,00	0,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	1	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	15	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			4	2,30	4,30	6,30		

Unité de distribution : ANCY-SUR-MOSELLE

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,10				4	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,50				1	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L			2,00		4	0,66	0,84	1,00		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L			200,00		1	0,00	0,00	0,00		
ANTIMOINE	microgramme/L	10,00				1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L	10,00				1	0,00	0,00	0,00		
BARYUM	mg/L			0,70		1	0,00	0,00	0,00		
BORE MG/L	mg/L	1,50				1	0,02	0,02	0,02		
CADMIUM	microgramme/L	5,00				1	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L	50,00				1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L	1,50				1	0,07	0,07	0,07		
MERCURE	microgramme/L	1,00				1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L	20,00				1	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOB. RÉSIDUELLE BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,05	0,05	0,05		
ACTIVITÉ BÉTA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					1	0,02	0,02	0,02		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L			100,00		1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a			0,10		1	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L	10,00				1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L	100,00				1	0,60	0,60	0,60		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L	100,00				1	1,10	1,10	1,10		
CHLOROFORME	microgramme/L	100,00				1	0,48	0,48	0,48		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L	100,00				1	0,67	0,67	0,67		
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L	100,00				1	2,85	2,85	2,85		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L	1,00				1	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L	0,50				2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L	3,00				1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L	10,00				1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L	10,00				1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L	10,00				1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQUE											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L	0,01				1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L	0,10				1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L	0,10				1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L	0,10				1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L	0,10				1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L	0,10				1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											

Unité de distribution : ANCY-SUR-MOSELLE

Code : 057001278

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES DIVERS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
CHLOROTHALONIL R471811	microgramme/L					1	0,04	0,04	0,04		
SUBST. MEDICAMENTEUSES ET PHARMACE.											
ACIDE SALICYLIQUE	ng/L					1	0,00	0,00	0,00		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ACRYLAMIDE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
EPICHLOROHYDRINE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

acлонifen, acétamiprid, acétochlore, alachlore, amidosulfuron, aminotriazole, ampa, anthraquinone (pesticide), atrazine, atrazine déisopropyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl I, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azoxystrobine, beflubutamide, benfluraline, bentazone, bixafen, boscailid, bromacil, bromadiolone, bromoxynil, bromuconazole, carbendazime, carbétamide, cga 354742, cga 369873, chlorantraniliprole, chloridazone, chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl, chlormequat, chlorprophame, chlortoluron, clethodime, clomazone, clopyralid, clothianidine, cycloxydime, cyperméthrine, cyproconazole, cyprodinil, daminozide, ddt-4,4', desmethylnorflurazon, desméthylisoproturon, diazinon, dicamba, dichlorprop, difethialone, diflufénicanil, diméfurone, diméthachlore, diméthachlore oxa, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, diméthénamide esa, diméthénamide oxa, dinoseb, dinoterbe, diquat, dithianon, diuron, epoxyc onazole, esa acetochlore, esa alachlore, esa metazachlore, esa metolachlore, ethephon, ethidimuron, ethofumésate, ethoprophos, ethylenethiouree, fenbuconazole, fenpropidin, fenpropimorphe, fipronil, fipronil sulfone, flonicamide, florasulam, fludioxonil, flufenacet, flufenacet esa, flufénacet oxa, fluopicolide, fluridone, fluoxypir, flurtamone, flusilazol, flutriafol, fluxapyroxad, foramsulfuron, fosetyl-aluminium, fosthiazate, fénamidone, fénurone, glufosinate, glyphosate, hexazinone, hydrazide maléique, hydroxyterbutylazine, hymexazol, imazamox, imazaméthabenz, imazaméthabenz-méthyl, imazaquine, imidaclopride, iodosulfuron-méthyl-sodium, isoproturon, isoxaben, lenacile, mepiquat, metconazole, methoxyfenoside, metolachlor noa 413173, metrafenone, metsulfuron méthyl, monuron, mécoprop, mésosulfuron-méthyl, mésotrione, métalaxyle, métaldéhyde, métamitrone, métazachlore, métobromuron, métolachlore, métribuzine, n,n-dimet-tolylsulphamid, n,n-dimethylsulfamide, napropamide, nicosulfuron, norflurazon, oryzalin, oxa acetochlore, oxa alachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadixyl, oxamyl, paclobutrazole, pencycuron, pendiméthaline, penta chlorophénol, pethoxamide, pinoxaden, piperonil butoxide, prochloraze, propamocarbe, propazine, propiconazole, propoxycarbazone, propyzamide, prosulfocarbe, pro sulfuron, pyrimicarbe, pyrimiphos méthyl, pyriméthanil, pyroxsulame, quinmerac, quinoclamine, secbuméton, simazine, simazine hydroxy, spiroxamine, sulcotrione, sulfo sulfuron, sébuthylazine, tembotrione, terbuméton, terbuméton-déséthyl, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbuthylazin déséthyl-2-hydroxy, terbutryne, thiabendazole, thiamethoxam, thifensulfuron méthyl, thébuthiuron, total des pesticides analysés, triadimenol, triadiméfon, triallate, tribenuron-méthyle, triclopyr, triflusaluron-méthyl, trinéxapac-éthyl, tritosulfuron, tébuconazole, tébutam, tétraconazole, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 2,4,5-t, 2,4-d, 2,4-db, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6 dichlorobenzamide

Unité de distribution ANCY-SUR-MOSELLE (057001278)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'EQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des limites de qualité : 3

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : STATION PUIITS ANCY	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	22/10/2024	1,00 n/(100mL)		0,00		

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
UDI : ANCY-SUR-MOSELLE	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	18/10/2024	4,00 n/(100mL)		0,00		
	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	18/10/2024	1,00 n/(100mL)		0,00		

Nombre de dépassement des références de qualité : 3

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : STATION LE CHENE	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	24/05/2024	11,00 n/(100mL)				0,00

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : STATION PUIITS ANCY	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	22/10/2024	1,00 n/(100mL)				0,00

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
UDI : ANCY-SUR-MOSELLE	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	18/10/2024	1,00 n/(100mL)				0,00

Unité de distribution ANCY-SUR-MOSELLE (057001278)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2024

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	15	15
Nombre de prélèvements non-conformes	2	0
Conformité aux limites de qualité*	86,67 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée a présenté une qualité bactériologique dégradée sans risque pour la santé. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont à mener.
Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres.

Indicateur global de qualité	
D	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	15	15
Nombre de prélèvements non satisfaisants	3	0
Respect des références de qualité	80,00 %	100,00 %

Observations / recommandations techniques :

Unité de distribution ANCIENNE BROUCK ET NOUVELLE (057002055)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : ANCIENNE BROUCK ET NOUVELLE

Code : 057002055

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					60	0,00		42,00		1
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					60	0,00		120,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	60	0,00		1,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			60	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			60	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'AIR	°C					62	-5,60	11,40	25,00		
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	62	10,20	15,19	21,70		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						60	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						60	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR (QUALITATIF)						60	0,00	0,10	2,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						60	0,00	1,80	2,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	55	0,10	0,28	0,68		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					62	0,00	0,21	0,47		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					62	0,02	0,24	0,54		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	2	0		2		1
PH	unité pH			6,50	9,00	60	7,00		7,80		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					2	7,21		7,27		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					2	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					5	28,45		28,90		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					5	33,90		35,80		
MINÉRALISATION											
CALCIUM	mg/L					3	127,70	130,10	133,50		
CHLORURES	mg/L				250,00	5	26,00	27,60	30,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	60	583,00	722,57	831,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					3	4,90	5,37	6,00		
POTASSIUM	mg/L					2	1,10	1,10	1,10		
SODIUM	mg/L				200,00	2	14,30	14,95	15,60		
SULFATES	mg/L				250,00	5	45,00	47,80	53,00		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	5	0,00	3,20	16,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	2	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	60	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			5	19,00	21,00	23,00		

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,50				3	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,10				5	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L			2,00		5	0,38	0,61	0,81		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L			200,00		2	0,00	9,00	18,00		
ANTIMOINE	microgramme/L	10,00				3	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L	10,00				2	0,00	0,00	0,00		
BARYUM	mg/L			0,70		2	0,04	0,04	0,04		
BORE MG/L	mg/L	1,50				2	0,03	0,03	0,04		
CADMIUM	microgramme/L	5,00				3	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L	50,00				3	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L	1,50				2	0,14	0,14	0,14		
MERCURE	microgramme/L	1,00				2	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L	20,00				2	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOB. RÉSIDUELLE BQ/L	Bq/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,00	0,03	0,06		
ACTIVITÉ BÉTA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					2	0,03	0,03	0,03		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L			100,00		2	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a			0,10		2	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L	10,00				2	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L	100,00				2	1,20	1,70	2,20		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L	100,00				2	2,70	2,75	2,80		
CHLOROFORME	microgramme/L	100,00				2	0,31	0,76	1,20		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L	100,00				2	1,50	1,65	1,80		
TRISUBSTITUÉS (4 SUBSTANCES)	microgramme/L	100,00				2	6,81	6,86	6,90		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L	1,00				2	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L	0,50				5	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L	3,00				2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L	10,00				2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L	10,00				2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L	10,00				2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L	0,01				3	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L	0,10				3	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L	0,10				3	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L	0,10				3	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L	0,10				3	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L	0,10				3	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											

Unité de distribution : ANCIENNE BROUCK ET NOUVELLE

Code : 057002055

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
CHLORIDAZONE DESPHÉNYL	microgramme/L	0,10		5	0,00	0,07	0,09	1			
CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPHÉNYL	microgramme/L	0,10		5	0,00	0,02	0,03				
CHLOROTHALONIL R471811	microgramme/L	0,10		1	0,13	0,13	0,13				
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES DIVERS											
ANTHRAQUINONE (PESTICIDE)	microgramme/L	0,10		2	0,01	0,01	0,01				
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L	0,50		2	0,12	0,17	0,22				
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
CHLOROTHALONIL R471811	microgramme/L			2	0,10	0,11	0,12				
ESA METOLACHLORE	microgramme/L			2	0,03	0,03	0,03				
SUBST. MEDICAMENTEUSES ET PHARMACE.											
ACIDE SALICYLIQUE	ng/L			2	0,00	0,00	0,00				
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ACRYLAMIDE	microgramme/L	0,10		5	0,00	0,00	0,00				
EPICHLOROHYDRINE	microgramme/L	0,10		5	0,00	0,00	0,00				

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

acclonifen, acétamiprid, acétochlore, alachlore, amidosulfuron, aminotriazole, ampa, atrazine, atrazine déisopropyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azoxystrobine, beflubutamide, benfluraline, bentazone, bixafen, boscalid, bromacil, bromadiolone, bromoxynil, bromuconazole, carbendazime, carbétamide, cga 354742, cga 369873, chlorantraniliprole, chloridazone, chlormequat, chlorprophame, chlortoluron, clethodime, clomazone, clopyralid, clothianidine, cycloxydime, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, daminozide, ddt-4,4', desmethylnorflurazon, desméthylisoproturon, diazinon, dicamba, dichlorprop, difethialone, diflufénicanil, diméfuron, dimétachlore, diméthachlore oxa, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, diméthénamide esa, diméthénamide oxa, dinoseb, dinoterbe, diquat, dithianon, diuron, epoxyconazole, esa acetochlore, esa alachlore, esa metazachlore, ethephon, ethidimuron, ethofumésate, ethoprophos, ethylenethiouree, fenbuconazole, fenpropidin, fenpropimorphe, fipronil, fipronil sulfone, flonicamide, florasulam, fludioxonil, flufenacet, flufenacet esa, flufénacet oxa, fluopicolide, fluridone, fluroxypir, flurtamone, flusilazol, flutriafol, fluxapyroxad, foramsulfuron, fosetyl-aluminium, fosthiazate, fénamidone, fé-nuron, glufosinate, glyphosate, hexazinone, hydrazide maléique, hydroxyterbuthylazine, hymexazol, imazamox, imazaméthabenz, imazaméthabenz-méthyl, imazaquine, imidaclopride, iodosulfuron-méthyl-sodium, isoproturon, isoxaben, lenacile, mepiquat, metconazol, methoxyfenoside, metolachlor noa 413173, metrafenone, metsulfuron-méthyl, monuron, mécoprop, mésosulfuron-méthyl, mésotrione, métalaxyle, métaldéhyde, métamitrone, métazachlore, métobromuron, métolachlore, métribuzine, n,n-dimet-tolylsulphamid, n,n-dimethylsulfamide, napropamide, nicosulfuron, norflurazon, oryzalin, oxa acetochlore, oxa alachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxa dixyl, oxamyl, paclobutrazole, pencycuron, pendiméthaline, pentachlorophénol, pethoxamide, pinoxaden, piperonil butoxide, prochloraze, propamocarbe, propazine, propiconazole, propoxycarbazone, propyzamide, prosulfocarbe, prosulfuron, pyrimicarbe, pyrimiphos méthyl, pyriméthanil, pyroxsulame, quinmerac, quinochloramine, secbuturon, simazine, simazine hydroxy, spiroxamine, sulcotrione, sulfosulfuron, sébuthylazine, tembotrione, terbuturon, terbuturon-déséthyl, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbuthylazin déséthyl-2-hydroxy, terbutryne, thiabendazole, thiamethoxam, thifensulfuron méthyl, thébuthiuron, triadimenol, triadiméfon, triallate, tribenuron-méthyle, triclopyr, triflusulfuron-méthyl, trinéxapac-éthyl, tritosulfuron, tébuconazole, tébutam, tétraconazole, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 2,4,5-t, 2,4-d, 2,4-db, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6 dichlorobenzamide

Unité de distribution ANCIENNE BROUCK ET NOUVELLE (057002055)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'EQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des limites de qualité : 1

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : STATION DE TRAITEMENT N BROUCK	CHLOROTHALONIL R471811	10/04/2024	0,13 microgramme/L		0,10		

Nombre de dépassement des références de qualité : 2

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : STATION DE TRAITEMENT N BROUCK	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	30/09/2024	0,00			1	2

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
UDI : ANCIENNE BROUCK ET NOUVELLE	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	07/11/2024	1,00 n/(100mL)				0,00

Unité de distribution **ANCIENNE BROUCK ET NOUVELLE (057002055)**

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2024

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	60	62
Nombre de prélèvements non-conformes	0	1
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	98,39 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

La présence d'un métabolite du chlorothalonil (R471811) conduit à noter la qualité de l'eau distribuée par un indice dégradé en 2024. A la lumière de nouvelles connaissances scientifiques, ce métabolite de pesticides a été classé, par l'agence nationale de sécurité sanitaire, non pertinent pour l'eau potable au cours de l'année 2024. Il ne sera à l'avenir plus pris en compte dans l'indicateur de qualité.
Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
B	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	60	62
Nombre de prélèvements non satisfaisants	1	1
Respect des références de qualité	98,33 %	98,39 %

Observations / recommandations techniques :

Unité de distribution PIERREVILLERS (057002058)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : PIERREVILLERS

Code : 057002058

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					105	0,00		249,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					105	0,00		201,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	102	0,00		1,00		1
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	105	0,00		5,00		1
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			105	0,00		1,00		1
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			105	0,00		0,00	1	
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'AIR	°C					106	-6,10	11,24	25,20		
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	106	7,30	14,40	24,00		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						105	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						105	0,00	0,00	0,00		
ODEUR SAVEUR (QUALITATIF)						105	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						95	0,00	1,79	2,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	93	0,10	0,35	3,19		1
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					106	0,00	0,18	0,53		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					106	0,00	0,20	0,56		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)			1	2	4	0			2		1
PH	unité pH		6,50	9,00	105	6,80			7,80		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH				4	7,28			7,36		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f				4	0,00			0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f				12	22,50			32,80		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f				12	38,80			46,70		
MINÉRALISATION											
CALCIUM	mg/L					8	114,90	118,59	121,90		
CHLORURES	mg/L				250,00	12	18,00	20,08	29,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm		200,00	1 100,00	104	603,00	804,52		915,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					8	22,10	27,68	39,50		
POTASSIUM	mg/L					4	1,90	2,05	2,30		
SODIUM	mg/L				200,00	4	17,60	21,08	25,70		
SULFATES	mg/L				250,00	12	79,00	120,75	180,00		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	11	0,00	15,00	78,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	4	0,00	7,50	19,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	104	0,00	0,00	0,07		

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
NITRATES (EN NO3)	mg/L	50,00				12	4,90	18,49	24,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,10				12	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,50				7	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L			2,00		12	0,53	0,62	0,83		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L			200,00		4	0,00	0,00	0,00		
ANTIMOINE	microgramme/L	10,00				7	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L	10,00				4	0,00	0,00	0,00		
BARYUM	mg/L			0,70		4	0,01	0,01	0,01		
BORE MG/L	mg/L	1,50				4	0,13	0,16	0,19		
CADMIUM	microgramme/L	5,00				7	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L	50,00				7	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L	1,50				4	0,12	0,14	0,16		
MERCURE	microgramme/L	1,00				4	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L	20,00				4	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					4	0,00	0,02	0,03		
ACTIVITÉ BÉTA GLOB. RÉSIDUELLE BQ/L	Bq/L					4	0,00	0,01	0,05		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					4	0,06	0,08	0,12		
ACTIVITÉ BÉTA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					4	0,06	0,06	0,07		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L			100,00		4	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a			0,10		4	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L	10,00				4	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L	100,00				4	0,47	1,26	2,60		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L	100,00				4	0,96	2,14	4,10		
CHLOROFORME	microgramme/L	100,00				4	0,27	0,62	1,30		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L	100,00				4	0,56	1,23	2,50		
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L	100,00				4	2,26	5,24	10,50		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L	1,00				4	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L	0,50				11	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L	3,00				4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L	10,00				4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L	10,00				4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L	10,00				4	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQUE											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L	0,01				7	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L	0,10				7	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L	0,10				7	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L	0,10				7	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L	0,10				7	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L	0,10				7	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											

Unité de distribution : PIERREVILLERS

Code : 057002058

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
DIMÉTHÉNAMIDE	microgramme/L		0,10			4	0,00	0,00	0,01		
MÉTAZACHLORE	microgramme/L		0,10			4	0,00	0,01	0,06		
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
CHLOROTHALONIL R471811	microgramme/L		0,10			1	0,13	0,13	0,13	1	
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES DIVERS											
MÉTALDÉHYDE	microgramme/L		0,10			4	0,00	0,01	0,04		
QUINMERAC	microgramme/L		0,10			4	0,00	0,01	0,02		
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			4	0,00	0,06	0,13		
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
CGA 369873	microgramme/L					4	0,00	0,08	0,12		
CHLOROTHALONIL R471811	microgramme/L					3	0,00	0,12	0,19		
ESA METAZACHLORE	microgramme/L					4	0,05	0,10	0,15		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					4	0,03	0,04	0,06		
OXA METAZACHLORE	microgramme/L					4	0,05	0,09	0,11		
SUBST. MEDICAMENTEUSES ET PHARMACE.											
ACIDE SALICYLIQUE	ng/L					4	0,00	0,00	0,00		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ACRYLAMIDE	microgramme/L		0,10			11	0,00	0,00	0,00		
EPICHLOROHYDRINE	microgramme/L		0,10			11	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

acclonifen, acétamiprid, acétochlore,alachlore, amidosulfuron, aminotriazole, ampa, anthraquinone (pesticide), atrazine, atrazine déisopropyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azoxystrobine, beflubutamide, benfluraline, bentazone, bixafen, boscalid, bromacil, bromadiolone, bromoxynil, bromuconazole, carbendazime, carbétamide, cga 354742, chlorantraniliprole, chloridazone, chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl, chlormequat, chlorprophame, chlortoluron, clethodime, clomazone, clopyralid, clothianidine, cycloxydime, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, daminozide, ddt-4,4', desmethylnorflurazon, desméthylisoproturon, diazinon, dicamba, dichlorprop, difethialone, diflufénicanil, diméfuron, dimétachlore, diméthachlore oxa, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide esa, diméthénamide oxa, dinoseb, dinoterbe, diquat, dithianon, diuron, epoxyconazole, esa acetochlore, esaalachlore, ethephon, ethidimuron, ethofumésate, ethoprophos, ethylenethiouree, fenbuconazole, fenpropidin, fenpropimorphe, fipronil, fipronil sulfone, flonicamide, florasulam, fludioxonil, flufenacet, flufenacet esa, flufénacet oxa, fluopicolide, fluridone, fluroxypir, flurtamone, flusilazol, flutriafol, fluxapyroxad, foramsulfuron, fosetyl-aluminium, fosthiazate, fénamidone, fénuron, glufosinate, glyphosate, hexazinone, hydrazide maléique, hydroxyterbuthylazine, hymexazol, imazamox, imazaméthabenz, imazaméthabenz-méthyl, imazaquine, imidaclopride, iodosulfuron-méthyl-sodium, isoproturon, isoxaben, lenacile, mepiquat, metconazol, methoxyfenoside, metolachlor no 413173, metrafenone, metsulfuron méthyl, monuron, mécoprop, mésosulfuron-méthyl, mésotrione, métalaxyle, métamitrone, métobromuron, métolachlore, métribuzine, n,n-diméthyltolylsulphamid, n,n-diméthylsulfamide, napropamide, nicosulfuron, norflurazon, oryzalin, oxa acetochlore, oxaalachlore, oxa metolachlore, oxadixyl, oxamyl, paclobutrazole, pencycuron, pendiméthaline, pentachlorophénol, pethoxamide, pinoxaden, piperonil butoxide, prochloraze, propamocarbe, propazine, propiconazole, propoxycarbazone, propyzamide, prosulfocarbe, prosulfuron, pyrimicarbe, pyrimiphos méthyl, pyriméthanil, pyroxsulame, quinochloramine, sebuméton, simazine, simazine hydroxy, spiroxamine, sulcotrione, sulfosulfuron, sébuthylazine, tembotrione, terbuméton, terbuméton-déséthyl, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbuthylazin déséthyl-2-hydroxy, terbutryne, thiabendazole, thiamethoxam, thifensulfuron méthyl, thébuthiuron, triadimenol, triadiméfon, triallate, tribenuron-méthyle, triclopyr, triflousulfuron-méthyl, trinéxapac-éthyl, tritosulfuron, tébuconazole, tébutam, tétraconazole, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 2,4,5-t, 2,4-d, 2,4-db, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6 dichlorobenzamide

Unité de distribution PIERREVILLERS (057002058)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'EQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des limites de qualité : 2

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : STATION DE TRAITEMENT RONCOURT	CHLOROTHALONIL R471811	05/03/2024	0,13 microgramme/L		0,10		

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
UDI : PIERREVILLERS	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	21/06/2024	1,00 n/(100mL)		0,00		

Nombre de dépassement des références de qualité : 4

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : STATION DE TRAITEMENT RONCOURT	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	01/08/2024	5,00 n/(100mL)				0,00
	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	30/09/2024	0,00			1	2

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
UDI : PIERREVILLERS	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	27/06/2024	1,00 n/(100mL)				0,00
	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	22/11/2024	3,19 NFU				2,00

Unité de distribution PIERREVILLERS (057002058)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2024

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	105	106
Nombre de prélèvements non-conformes	1	1
Conformité aux limites de qualité*	99,05 %	99,06 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

La présence d'un métabolite du chlorothalonil (R471811) conduit à noter la qualité de l'eau distribuée par un indice dégradé en 2024. A la lumière de nouvelles connaissances scientifiques, ce métabolite de pesticides a été classé, par l'agence nationale de sécurité sanitaire, non pertinent pour l'eau potable au cours de l'année 2024. Il ne sera à l'avenir plus pris en compte dans l'indicateur de qualité.

L'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
B	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	105	106
Nombre de prélèvements non satisfaisants	2	2
Respect des références de qualité	98,10 %	98,11 %

Observations / recommandations techniques :

Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion

Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion

Année(s) 2022 - 2023 - 2024

Année	TTP - STATION ROSSELANGE	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		9

Année	TTP - STATION CHLORATION DORNOT	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		6

Année	TTP - STATION DE TRAITEMENT N BROUCK	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		15

Année	TTP - STATION DE TRAITEMENT RONCOURT	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	12
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	13
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	13
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		38

Année	TTP - STATION LE CHENE	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		7

Année	TTP - STATION PUIITS ANCY	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2024	Conformité sur l'installation :	66,67 %
	Nombre de prélèvements :	3
Conformité pour l'installation sur trois ans:		87,50 %
Nombre de prélèvements :		8

Année	UDI - ROSSELANGE	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	12
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	10
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	10
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		32

Année	UDI - DORNOT	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		9

Année	UDI - ANCY-SUR-MOSELLE	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	7
2023	Conformité sur l'installation :	70,00 %
	Nombre de prélèvements :	10
2024	Conformité sur l'installation :	88,89 %
	Nombre de prélèvements :	9
Conformité pour l'installation sur trois ans:		84,62 %
Nombre de prélèvements :		26

Année	UDI - ANCIENNE BROUCK ET NOUVELLE	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	56
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	53
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	55
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		164

Année	UDI - PIERREVILLERS	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	98
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	92
2024	Conformité sur l'installation :	98,91 %
	Nombre de prélèvements :	92
Conformité pour l'installation sur trois ans:		99,65 %
Nombre de prélèvements :		282

Conformité pour l'unité de gestion sur trois ans:		98,99 %
Nombre de prélèvements :		596

Qualité physico-chimique par installation de l'unité de gestion

Année(s) 2022 - 2023 - 2024

Année	TTP - STATION ROSSELANGE	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		9

Année	TTP - STATION CHLORATION DORNOT	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	9
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	8
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		19

Année	TTP - STATION DE TRAITEMENT N BROUCK	
2022	Conformité sur l'installation :	60,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
2023	Conformité sur l'installation :	80,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
2024	Conformité sur l'installation :	71,43 %
	Nombre de prélèvements :	7
Conformité pour l'installation sur trois ans:		70,59 %
Nombre de prélèvements :		17

Année	TTP - STATION DE TRAITEMENT RONCOURT	
2022	Conformité sur l'installation :	83,33 %
	Nombre de prélèvements :	12
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	13
2024	Conformité sur l'installation :	84,62 %
	Nombre de prélèvements :	13
Conformité pour l'installation sur trois ans:		89,47 %
Nombre de prélèvements :		38

Année	TTP - STATION LE CHENE	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		7

Année	TTP - STATION PUIITS ANCY	
2022	Conformité sur l'installation :	50,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
Conformité pour l'installation sur trois ans:		87,50 %
Nombre de prélèvements :		8

Année	UDI - ROSSELANGE	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	12
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	10
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	10
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		32

Année	UDI - DORNOT	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		9

Année	UDI - ANCY-SUR-MOSELLE	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	7
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	10
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	9
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		26

Année	UDI - ANCIENNE BROUCK ET NOUVELLE	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	56
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	53
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	55
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		164

Année	UDI - PIERREVILLERS	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	98
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	92
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	93
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		283
Conformité pour l'unité de gestion sur trois ans:		98,37 %
Nombre de prélèvements :		612

Annexes

Liste des sigles

Modélisation des réseaux d'eau potable dans le cadre du contrôle sanitaire

Tableau de modélisation du réseau amont des UDI de l'UGE

Liste des sigles

AP	Arrêté préfectoral
ARS	Agence régionale de santé
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
CAP	Captage
CODERST	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
DGS	Direction générale de la santé
DUP	Déclaration d'utilité publique
MCA	Mélanges de captages
PLU	Plan local d'urbanisme
TTP	Station de traitement-production
UDI	Unité de distribution
UGE	Unité de gestion et d'exploitation
PRPDE	Personne responsable de la production et la distribution d'eau

Modélisation des réseaux d'eau potable dans le cadre du contrôle sanitaire

Qu'est-ce qu'une unité de distribution logique (UDL) ?

L'Unité de Distribution Logique est une méthode permettant de mieux caractériser la qualité de l'eau distribuée à la population pour une UDI donnée. Bon nombre de paramètres physico-chimiques ne sont pas analysés sur les prélèvements réalisés en distribution. Il faut donc compléter les résultats d'analyses recueillis au niveau d'une UDI par des résultats d'analyses réalisées sur des installations en amont (production ou ressource le cas échéant).

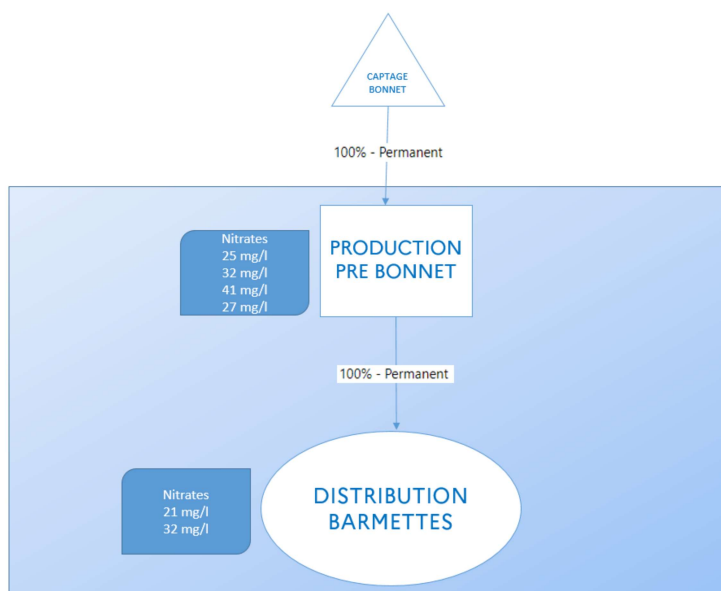
Pour déterminer les installations qui vont constituer l'UDL, il faut considérer l'organisation du contrôle sanitaire (paramètres mesurés sur chaque type d'installation) et la capacité des stations de traitement à éliminer chaque paramètre ou groupe de paramètre.

Exemple théorique simple :

Le réseau d'eau potable est constitué d'un captage d'eau brute BONNET, d'une station de traitement qui comporte un traitement de désinfection PRE BONNET et d'un réseau de distribution (commune de BARMETTES).

La modélisation de ce réseau pour l'exercice du contrôle sanitaire est la suivante :

- UDI BARMETTES (réseau de distribution)
- PRODUCTION PRE BONNET (niveau amont N+1 de l'UDI)
- CAP BONNET (niveau amont N+2 de l'UDI)



On considère que tous les paramètres analysés en production et en distribution suffisent à caractériser la qualité de l'eau distribuée. L'unité de distribution logique est donc constituée de l'UNITE DE DISTRIBUTION BARMETTES et de la PRODUCTION PRE BONNET : tous les résultats d'analyses réalisés sur ces 2 installations sont représentatifs de la qualité de l'eau au robinet du consommateur.

Comment sont calculées les valeurs minimum, maximum et moyennes pour un paramètre ?

- **Valeurs minimum et maximum** : aucune pondération n'est appliquée.

Pour chaque paramètre, la valeur minimum et maximum des résultats d'analyse des prélèvements réalisés en distribution et production est affichée dans le présent rapport.

- **Valeur moyenne** : aucune pondération n'est appliquée.

Les résultats des analyses réalisées en distribution peuvent être éventuellement pondérés par leur représentativité dans le temps. Les résultats des analyses réalisées en production (et le cas échéant à la ressource) sont pondérés par la part de débit contribuant au mélange en distribution et par la prise en compte des changements éventuels de configuration du réseau (modification du réseau des installations, représentativité dans le temps ...).

- **Bactériologie** : c'est le pourcentage de conformité calculé sur la base des prélèvements de toutes les installations de l'UDI logique.

Pour chaque paramètre et pour chaque unité de distribution, l'ARS peut faire le choix, selon leur représentativité :

- **D'exclure du calcul** les résultats des analyses des prélèvements réalisés en production (N+1).
- **D'inclure dans le calcul** les résultats des analyses des prélèvements réalisés à la ressource (N+...).

Exemple : calcul des statistiques pour le paramètre « nitrates »

Les résultats d’analyses de nitrates du contrôle sanitaire en distribution sont complétés en prenant en compte les 4 résultats d’analyses réalisés en production. On considère que les nitrates analysés en production caractérisent suffisamment la qualité de l’eau distribuée (les éventuels résultats disponibles à la ressource ne sont pas pris en compte) et que le réseau (lien et % de débit) n’a pas été modifié au cours de l’année.

Détails du calcul :

1 Moyenne Nitrates Production PRE BONNET

$$(25+32+41+27) / 4 = 31,2 \text{ mg/L avec Nombre de prélèvements} = 4$$

3 Moyenne Nitrates Distribution BAS SERVICE BARMETTES

$$(21 + 32) / 2 = 26,5 \text{ mg/L avec Nombre de prélèvement} = 2$$

$$\text{Calcul de la moyenne} = (1 \times 2) + (3 \times 4) / (2 \times 4)$$

$$((31,2 \times 4) + (26,5 \times 2)) / (4 + 2) = (124,8 + 53) / 6 = 29,6 \text{ mg/L}$$

On aura donc pour cette UDI

-> Valeur moyenne : 29,6 mg/L

-> Valeur maximum : 41 mg/L

-> Valeur minimum : 21 mg/L

Cette situation donnée à titre d’exemple théorique est simple. La situation de certains réseaux peut amener à des calculs plus complexes.

Tableau de modélisation du réseau amont des UDI de l'UGE

* Le statut "En service" des colonnes "État du lien" et "État du lien du % de débit" regroupe les états "Permanent", "Saisonnier" et "Occasionel".

UDI de référence	Installation amont	Niveau	Date de début d'état du lien	Date de fin d'état du lien	État du lien	% de débit	Date de début du % de débit	Date de fin du % de débit	État du lien du % de débit
ANCIENNE BROUCK ET NOUVELLE - (057002055)	TTP - STATION DE TRAITEMENT N BROUCK (057000970)	1	07/10/2003		En service	100	10/11/2011		En service
	MCA - PUIITS COLLECTEUR ANC. BROUCK (057000953)	2	01/01/2008		En service	14	01/01/2008		En service
	MCA - BACHE DE REPRISE NELLE BROUCK (057000966)	2	27/02/1996		En service	86	01/01/2011		En service
	CAP - PUIITS 1 ANCIENNE BROUCK (057000924)	3	27/02/1996		En service	21	01/01/2011		En service
	CAP - PUIITS 2 ANCIENNE BROUCK (057000925)	3	27/02/1996		En service	21	01/01/2011		En service
	CAP - PUIITS 3 ANCIENNE BROUCK (057000926)	3	27/02/1996		En service	11	01/01/2011		En service
	CAP - PUIITS 4 ANCIENNE BROUCK (057000927)	3	27/02/1996		En service	11	01/01/2011		En service
	CAP - PUIITS 5 ANCIENNE BROUCK (057000928)	3	27/02/1996		En service	11	01/01/2011		En service
	CAP - PUIITS 6 ANCIENNE BROUCK (057000947)	3	27/02/1996		En service	5	01/01/2011		En service
	CAP - PUIITS 7 ANCIENNE BROUCK (057000948)	3	27/02/1996		En service	5	01/01/2011		En service
	CAP - PUIITS 8 ANCIENNE BROUCK (057000949)	3	27/02/1996		En service	15	01/01/2011		En service
	CAP - PUIITS 1 NOUVELLE BROUCK (057000954)	3	27/02/1996		En service	25	01/01/2011		En service
	CAP - PUIITS 2 NOUVELLE BROUCK (057000957)	3	27/02/1996		En service	15	01/01/2011		En service
	CAP - PUIITS 3 NOUVELLE BROUCK (057000958)	3	27/02/1996		En service	25	01/01/2011		En service
	CAP - PUIITS 4 NOUVELLE BROUCK (057000960)	3	27/02/1996		En service	0	01/01/2011		En service
	CAP - PUIITS 5 NOUVELLE BROUCK (057000961)	3	27/02/1996		En service	25	01/01/2011		En service
	CAP - PUIITS 6 NOUVELLE BROUCK (057000962)	3	27/02/1996		En service	10	01/01/2011		En service
ANCY-SUR-MOSELLE - (057001278)	TTP - STATION LE CHENE (057001276)	1	03/05/1996		En service	50	19/11/2019		En service
	TTP - STATION PUIITS ANCY (057001277)	1	12/12/2006		En service	50	19/11/2019		En service
	MCA - SOURCES LE CHENE (057001273)	2	03/05/1996		En service	100	01/01/2009		En service
	CAP - PUIITS COMMUNAL (ANCY SUR MOSELLE) (057001274)	2	02/05/1996		En service	100	01/01/2019		En service
	CAP - SOURCE MARQUART (057001268)	3	02/05/1996		En service	25	01/01/2020		En service
	CAP - SOURCE PLOREE (057001269)	3	02/05/1996		En service	25	01/01/2020		En service
	CAP - SOURCE MAGNIVAUX (057001270)	3	02/05/1996		En service	25	01/01/2020		En service
	CAP - SOURCE BERGIVAUX 1 (057001271)	3	02/05/1996		En service	12	01/01/2020		En service
DORNOT - (057000209)	TTP - STATION CHLORATION DORNOT (057000208)	1	05/10/1995		En service	100	01/01/2011		En service
	CAP - PUIITS COMMUNAL (DORNOT) (057000207)	2	05/10/1995		En service	100	01/01/2011		En service
PIERREVILLERS - (057002058)	TTP - STATION DE TRAITEMENT RONCOURT (057001055)	1	25/03/2004		En service	100	20/04/2011		En service
	TTP - STATION DE POMPAGE MANCE (057000995)	2	27/11/2006		En service	39	09/11/2011		En service
	CAP - EXHAURE VALLEROY MOINEVILLE (057001930)	2	27/01/2000		En service	6	09/11/2011		En service
	CAP - EXHAURE AUBOUE (057001931)	2	10/02/2000		En service	1	09/11/2011		En service
	CAP - EXHAURE VALLEROY MOINEVILLE 2 (057002023)	2	26/02/2003		En service	54	09/11/2011		En service
	TTP - STATION MOULINS (057000338)	3	20/04/2011		En service	12	03/11/2011		En service
	CAP - FORAGE DE LA MANCE (057000992)	3	28/02/1996		En service	27	10/11/2011		En service
	MCA - PUIITS COLLECTEUR MANCE (057000994)	3	28/02/1996		En service	61	10/11/2011		En service
	CAP - PUIITS SUD (057000334)	4	14/12/1995		En service	9	01/01/2011		En service
	CAP - PUIITS MANCE 1 (057000993)	4	28/02/1996		En service	100	14/11/2019		En service
	MCA - MGE RUPT DE MAD-CANAL (057004138)	4	01/01/2019		En service	78	01/01/2019		En service
	MCA - MELANGE SOURCES GORZE (057004203)	4	01/01/2020		En service	13	01/01/2020		En service
	CAP - SOURCE DES BOUILLONS (057000227)	5	01/01/2020		En service	50	01/01/2020		En service
	CAP - SOURCE PARFONVAL (057000335)	5	01/01/2020		En service	50	01/01/2020		En service
	CAP - RUPT DE MAD (057000337)	5	01/01/2019		En service	90	01/01/2020		En service
	CAP - PRISE D'EAU CANAL DE JOUY (057003630)	5	01/01/2019		En service	10	01/01/2020		En service
ROSSELANGE - (057000198)	TTP - STATION ROSSELANGE (057000202)	1	03/10/1995		En service	100	01/01/2011		En service
	CAP - SOURCE BOUSWALD (057000200)	2	03/10/1995		En service	100	01/01/2011		En service